



Bulletin Officiel

N°6563 Mardi 15 Mars 2022

www.cmf.tn27^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR
DES NORMES IFRS

3

RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES AGO

4

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

ARABIA SICAV

7

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV

8

COMMUNIQUES DE PRESSE : APPELS A CANDIDATURE

AIR LIQUIDE TUNISIE

9

AIR LIQUIDE TUNISIE

14

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

TLF 2022-1

19

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

24

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 28/01/2022)

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO

- SOCIETE MARJA DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE ET DE L'AGRICULTURE -SMADEA-

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

- BH ASSURANCE
- ARABIA SICAV
- FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES
- FINACORP OBLIGATAIRE SICAV

ANNEXE IV

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2021

- CAP OBLIG SICAV
- SICAV SECURITY

COMMUNIQUE DU CMF

**DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE
LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DES NORMES IFRS**

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, aux banques, aux établissements financiers et aux sociétés d'assurance et de réassurance; que l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 31 décembre 2021, a décidé ce qui suit :

- L'entrée en vigueur des normes internationales d'information financière (IFRS) pour l'établissement des états financiers consolidés, est reportée au 1^{er} janvier 2023 au lieu du 1^{er} janvier 2021, avec la possibilité d'une application anticipée courant les années antérieures à 2023,
- Les sociétés qui décident volontairement, d'adopter les normes internationales IFRS avant la date d'entrée en application obligatoire, sont tenues de continuer durant cette période, à établir des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises.

A cet effet, le Conseil du Marché Financier, invite les institutions susvisées à poursuivre leurs démarches en vue de l'adoption du référentiel IFRS, notamment les différentes étapes prévues par le communiqué du CMF du 11 février 2020, et ce pendant la période restante jusqu'à l'entrée en application obligatoire dudit référentiel.

Dans ce cadre, le CMF appelle les institutions concernées à fournir dans les meilleurs délais, une information mise à jour portant notamment, sur l'impact de l'adoption des IFRS sur la situation financière et la performance du groupe, arrêtées au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022, et ce afin d'informer le marché sur l'impact du passage aux IFRS sur les états financiers consolidés.

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

I - Documents à communiquer au CMF :

1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter, notamment, les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés ;
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- la liste des actionnaires ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

II - Documents à publier :

1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 nouveau du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et au Journal Officiel du Centre National du Registre des Entreprises, **dans le délai de vingt et un jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard** :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ARABIA SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 17 mars 1994
Siège social : Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-
Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis.

ARABIA SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **vendredi 1 avril 2022 à 11 heures** dans les locaux de l'AFC, au Carré de l'Or - Résidence EL KARAMA - Les Jardins du Lac II - Les Berges du Lac - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Examen du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2021,
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021 et sur les opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales,
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2021,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats de l'exercice 2021,
- Allocation des jetons de présence au titre de l'exercice 2021,
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes,

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au Carré de l'Or - Résidence EL KARAMA - Les Jardins du Lac II - Les Berges du Lac - 1053 Tunis, durant le délai légal.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n° 49-2006 du 27 décembre 2006
Siège social: Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Les actionnaires de FINACORP OBLIGATAIRE SICAV sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le **jeudi 31 mars 2022 à 15 h** au siège de la société sis à la rue du Lac Loch Ness – Les Berges du Lac- 1053 Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2021
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021
- 3- Approbation des états financiers de l'exercice 2021
- 4- Affectation des résultats de l'exercice 2021
- 5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2021
- 6- Fixation du montant des jetons de présence
- 7- Questions diverses

2022 - AS - 0156

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège Social : 37 rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle Charguia II –
2035 ARIANA

Appel à candidature au poste d'Administrateur Indépendant

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application des nouvelles exigences légales édictées par la loi 2019-47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, par l'arrêté du Ministre des finances du 15 août 2019 ainsi que de la Décision Générale n° 23 du Conseil du Marché Financier du 10 mars 2020, la société Air Liquide Tunisie S.A lance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires devant siéger à son Conseil d'Administration.

I. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Tout candidat au poste de membre indépendant du conseil d'administration ou du conseil de surveillance doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions. Il doit être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils.

Le candidat au poste de membre indépendant du conseil d'administration ou du conseil de surveillance ne doit avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la société concernée, ses actionnaires, ses administrateurs, les membres du directoire ou une tierce partie, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.

Ne peuvent être candidat(e) poste de membre indépendant du conseil d'administration ou du conseil de surveillance :

- Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées aux articles 193 et 256 du code des sociétés commerciales,
- Toute personne ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

Par ailleurs, tout candidat à ce poste doit répondre, lors du dépôt de son dossier, aux conditions suivantes :

- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
 - président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique, ou salarié de la société concernée,

- président directeur général, directeur général, directeur général, adjoint, président du directoire, directeur général unique ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société concernée.
- Ne pas être président directeur général directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle la société concernée est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint, le président du directoire ou le directeur général unique de la société concernée (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance.
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - président directeur général ou directeur général ou directeur général, adjoint ou président du directoire ou salarié de la société concernée,
 - président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou président du directoire ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société concernée.
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la société concernée.
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital de la société concernée ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du président directeur général, du directeur général, du directeur général adjoint, du président du directoire, du directeur général unique ou d'un salarié de la société.
- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartient au même groupe.
- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur adjoint, président du directoire, directeur général unique, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société concernée ou d'une société concurrente.
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Conditions d'expérience :

Les candidat(e)s à ce poste doivent, au moment de leur candidature :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur industriel.

II. COMPOSITION ET DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- une demande de candidature à l'attention du président du conseil d'administration présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- une fiche de candidature selon le modèle prévu en **annexe 1**,
- le curriculum vitae du candidat,
- une copie d'une pièce d'identité,
- une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signé par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité selon le modèle prévu en **annexe 2**,

- un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature,
- les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

III. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES

Le dossier de candidature doit être transmis ou déposé au siège social de la société par tout moyen laissant une trace écrite y compris par voie électronique à l'adresse suivante (jihene.taboubi@airliquide.com) au plus tard le 29 mars 2022 à 17h date limite de réception des candidatures.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.

IV. LE PROCESSUS D'EXAMEN DES CANDIDATURES

Les candidats sont choisis après étude et évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés dans le présent avis d'appel à candidature et compte tenu de la satisfaction des conditions exigées en application du processus d'examen des candidatures mis en place par la société.

Une liste préliminaire des candidats admis à concourir est arrêtée par le conseil d'administration. Cette liste est transmise, pour avis, au Conseil du Marché Financier.

Le Conseil du Marché Financier peut refuser tout candidat inscrit sur la liste lorsque le choix du candidat ne respecte pas les conditions légales exigées.

Les candidats retenus seront informés de leur sélection vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

Air Liquide Tunisie mettra à la disposition des actionnaires toutes les informations nécessaires sur les candidats retenus.

Les candidats retenus seront approuvés définitivement par l'assemblée générale ordinaire.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

Annexe 1 : FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

Nom et Prénom :

Numéro CIN :

Adresse :

Téléphone : Fixe

GSM

E-mail :

Profession/Activité :

Formation Académique :

Autres qualifications du candidat :

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

Annexe 2 : DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), titulaire de la Carte d'Identité Nationale numéro demeurant au, candidat à l'élection au poste d'administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration de la Société Air Liquide Tunisie S.A, déclare formellement et solennellement sur l'honneur, répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature et atteste de l'exactitude et de la sincérité des informations détaillées dans mon Curriculum Vitae.

Signature

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2022 - AS - 0157

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège Social : 37 rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle Charguia II –
2035 ARIANA

Appel à candidature au poste d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application des nouvelles exigences légales édictées par la loi 2019-47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, par l'arrêté du Ministre des finances du 15 août 2019 ainsi que de la Décision Générale n° 23 du Conseil du Marché Financier du 10 mars 2020, la société Air Liquide Tunisie S.A lance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires devant siéger à son Conseil d'Administration.

On entend par actionnaires minoritaires, les actionnaires détenant individuellement au plus 0,5 % du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5 % du capital.

I. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Tout candidat au poste de représentant des actionnaires minoritaires doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions. Il doit être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils.

Ne peuvent être candidat(e)s au poste de membre représentant les actionnaires minoritaires au conseil d'administration :

- Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées aux articles 193 et 256 du code des sociétés commerciales,
- Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

Par ailleurs, tout candidat à ce poste doit répondre, lors du dépôt de son dossier, aux conditions suivantes :

- justifier d'une participation individuelle dans le capital de la société concernée ne dépassant pas 0,5 %;
- ne doit avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la société concernée, ses actionnaires autres que minoritaires, ses administrateurs, ou les membres du directoire de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel;
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :

- président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique, ou salarié de la société concernée,
 - président directeur général, directeur général, directeur général, adjoint, président du directoire, directeur général unique ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société concernée.
- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle la société concernée est directement ou indirectement administrateur ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint, le président du directoire ou le directeur général unique de la société concernée (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur;
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du:
- président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou président du directoire ou salarié de la société concernée,
 - président directeur général, directeur général, directeur général, adjoint, président du directoire ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société concernée.
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la société concernée;
- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe;
- Ne pas être président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou président du directoire ou directeur général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société concernée ou d'une société concurrente;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres;
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Conditions d'expérience et de compétence :

Les candidat(e)s à ce poste doivent, au moment de leur candidature :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur industriel.

II. COMPOSITION ET DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- une demande de candidature à l'attention du président du conseil d'administration présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- une fiche de candidature selon le modèle prévu en **annexe 1**,

- le curriculum vitae du candidat,
- une copie d'une pièce d'identité,
- une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par le présent appel à candidature, selon le modèle prévu en **annexe 2**,
- un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature,
- les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae,
- une attestation de propriété des actions justifiant le taux de participation dans le capital de la société.

III. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES

Le dossier de candidature doit être transmis ou déposé au siège social de la société par tout moyen laissant une trace écrite y compris par voie électronique à l'adresse suivante (jihene.taboubi@airliquide.com) au plus tard le 29 mars 2022 à 17h date limite de réception des candidatures.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.

LE PROCESSUS D'EXAMEN DES CANDIDATURES

Dès la clôture de l'appel à candidature, Air Liquide Tunisie transmettra, pour avis, au Conseil du Marché Financier la liste préliminaire des candidats admis à concourir. Le Conseil du Marché Financier peut refuser tout candidat inscrit sur la liste qui ne respecte pas les conditions légales exigées.

Dans un délai maximum de dix (10) jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature, Air Liquide Tunisie doit convoquer les actionnaires minoritaires en assemblée élective. L'avis de convocation sera publié sur le Bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée élective. Air Liquide Tunisie mettra à la disposition des actionnaires minoritaires toutes les informations nécessaires sur les candidats retenus.

Au cours de l'assemblée élective, les actionnaires minoritaires doivent élire un seul candidat figurant sur la liste proposée. Pour être élu, le candidat doit avoir obtenu la majorité des voix des actionnaires minoritaires présents ou représentés ayant pris part à l'élection. Si à l'issue de cette élection aucun candidat n'obtient la majorité, un second tour est organisé lors de la même séance. Seuls les trois candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont maintenus. Le choix se portera sur le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix au second tour.

La société doit soumettre la désignation du représentant des actionnaires minoritaires à la ratification de l'assemblée générale ordinaire.

Toutes les modalités de participation et de vote à l'assemblée élective seront exhaustivement détaillées dans l'avis de convocation.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

**Annexe 1 : FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR
REPRÉSENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES**

Nom et Prénom :

Numéro CIN :

Adresse :

Téléphone Fixe :

GSM:

E-mail :

Profession/Activité :

Formation Académique :

Autres qualifications du candidat :

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

Annexe 2 : DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), titulaire de la Carte d'Identité Nationale numéro demeurant au, candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la Société Air Liquide Tunisie S.A, déclare formellement et solennellement sur l'honneur, répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature et atteste de l'exactitude et de la sincérité des informations détaillées dans mon Curriculum Vitae.

Signature

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2022 - AS - 0158

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2022 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2022. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire
«TLF 2022-1»**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING et FACTORING réunie le **26/06/2020** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **21/12/2021** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « **TLF 2022-1** ». Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant un montant de 25 millions de dinars, susceptible d'être porté à 50 millions de dinars, des durées entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum, pour le taux variable et entre 8,50% brut l'an au minimum et 11,50% brut l'an au maximum, pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les caractéristiques de l'emprunt comme suit :

- Montant : 25 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars ;
- Taux et durée : 9,60% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

L'emprunt obligataire « **TLF 2022-1** » est d'un montant de 25 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars, divisé en 250 000 obligations, susceptibles d'être portés à 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « **TLF 2022-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **09/03/2022** et clôturées sans préavis au plus tard le **08/04/2022**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (cf. Notation de l'emprunt).

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 25 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **08/04/2022**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 25 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **08/04/2022**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **22/04/2022** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **09/03/2022** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2022 des mises en force qui s'élèvent à 363 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de (i) 60 millions de dinars par des emprunts obligataires, (ii) 74,5 millions de dinars par des crédits bancaires et (iii) 60 millions de dinars par des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « TLF 2022-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **08/04/2022**, seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **08/04/2022** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations «**TLF 2022-1**» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur fixés comme suit :

- ✓ *Taux variable sur 5 ans* : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) **+2,75%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois de mars de l'année N.
- ✓ *Taux fixe sur 5 ans* : Taux annuel brut de **9,60%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **08/04/2027**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **8 avril** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **08/04/2023**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **9,60%** l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2022 à titre indicatif, qui est égale à 6,246% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,996%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,75%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «TLF 2022-1» sont émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt :

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,672 années**.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

En date du **20 juillet 2021**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme de **F3 (tun)**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 11/02/2022 une notation **provisoire** à long terme **BBB (EXP) (tun)** à l'emprunt obligataire « TLF 2022-1 » objet de la présente note d'opération.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « TLF 2022-1 » est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TLF 2022-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE CLEARING**. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi et la quantité y afférente.

Marché des titres :

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TLF 2022-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt « **TLF 2022-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **22/02/2022** sous le n°**22-1072**, du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2021 » enregistré auprès du CMF en date du **11/08/2021** sous le n° **21-002**, de l'actualisation du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2021 » enregistrée auprès du CMF en date du **03/02/2022** sous le n° **21-0002/A001** ainsi que des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2022 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2022.

La note d'opération, le document de référence et son actualisation susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de de TUNISIE LEASING ET FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2022 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 avril 2022.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION					
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	208,788	210,847	210,879
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	143,113	144,715	144,740
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	119,334	120,547	120,564
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	128,525	130,063	130,087
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	124,675	125,945	125,966
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	124,360	125,901	125,923
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	119,831	121,036	121,052
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	48,476	48,885	48,890
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	34,865	35,226	35,231
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	118,444	119,767	119,785
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
11 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	18,458	18,649	18,652
12 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	130,231	130,969	130,977
13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,194	1,231	1,231
14 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	125,198	126,471	126,490
15 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,212	12,325	12,326
16 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	175,986	177,996	178,025
17 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,097	12,202	12,203
18 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,085	101,235	101,250
19 ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21	102,185	103,435	103,453
20 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE***	BNA CAPITAUX	03/04/07	14,495	14,546	14,547
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
21 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,952	1,971	1,973
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>					
22 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	65,900	66,405	66,412
23 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	139,219	136,665	136,446
24 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,364	104,943	104,587
25 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	111,243	112,469	112,486
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
26 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	139,028	139,137	139,391
27 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	533,143	533,507	534,413
28 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,906	136,946	136,945
29 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	176,092	175,347	176,053
30 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	98,227	99,789	99,330
31 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	131,857	131,776	131,789
32 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	167,720	165,747	165,789
33 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,704	145,356	145,308
34 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,129	22,654	22,582
35 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	92,104	93,284	93,319
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
36 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2242,121	2257,060	2258,209
37 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,962	130,598	130,703
38 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	216,057	217,372	217,147
39 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,980	2,942	2,938
40 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,679	2,657	2,655
41 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	65,250	65,044	64,890
42 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,336	1,345	1,346
43 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,229	1,232	1,232
44 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,200	1,204	1,206
45 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	106,676	107,353	105,874
46 AL AMANAH PRUDENCE FCP **	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
47 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1187,879	1166,642	1157,793
48 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	12,948	12,658
49 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,355	10,444	10,352
50 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	11,433	12,220	12,116
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>					
51 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	88,113	87,424	87,269
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
52 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,288	1,283	1,278

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
53 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/21	4,548	109,644	110,562	110,579	
54 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	31/05/21	3,712	101,621	102,481	102,493	
55 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	14/09/21	5,309	107,869	109,083	109,099	
56 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	24/05/21	5,398	105,079	106,238	106,256	
57 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	28/05/21	6,883	107,086	108,434	108,454	
58 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	26/05/21	5,411	109,883	111,039	111,056	
59 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	21/05/21	5,277	106,472	107,589	107,605	
60 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/21	4,821	103,512	104,566	104,582	
61 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/06/21	2,630	103,245	103,600	103,603	
62 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/04/21	5,706	107,099	108,275	108,293	
63 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	03/05/21	6,342	109,109	110,388	110,407	
64 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/21	4,085	106,026	106,855	106,868	
65 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	28/05/21	3,660	105,277	106,098	106,109	
66 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	26/03/21	4,941	105,388	106,474	106,490	
67 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	25/05/21	4,129	104,652	105,760	105,775	
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/21	5,449	104,146	105,194	105,211	
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	28/05/21	3,709	106,957	107,668	107,679	
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	24/05/21	5,407	104,691	105,820	105,837	
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/05/21	5,757	102,939	103,927	103,941	
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	31/05/21	4,222	107,582	108,579	108,592	
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	28/04/21	4,022	103,256	104,102	104,114	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	18/05/21	3,742	109,904	110,929	110,942	
75 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	5,114	106,205	107,333	107,354	
76 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	4,033	108,972	110,239	110,261	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
77 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	21/05/21	7,610	111,053	112,224	112,373	
SICAV MIXTES								
78 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/21	0,199	66,230	64,432	64,443	
79 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	21/05/21	0,442	99,498	98,016	98,138	
80 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/04/21	0,730	18,119	18,232	18,225	
81 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	26/03/21	5,216	289,132	288,716	290,165	
82 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/21	15,763	2272,799	2219,195	2221,585	
83 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	19/05/21	1,823	70,374	70,697	70,664	
84 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	27/05/21	1,629	55,762	56,242	56,245	
85 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	106,784	106,869	106,885	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
86 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/05/21	0,273	11,901	11,662	11,655	
87 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/05/21	1,045	15,054	15,501	15,468	
88 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	19/05/21	0,081	15,964	15,751	15,738	
89 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	19/05/21	0,184	14,003	13,981	13,986	
90 FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,701	8,714	8,973	
91 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/21	0,728	101,175	102,074	101,825	
92 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	79,110	79,964	80,339	
93 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	80,317	82,828	83,250	
94 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/21	3,448	101,183	103,582	103,771	
95 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	93,645	92,796	92,398	
96 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,316	10,200	10,133	
97 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	07/03/22	3,856	99,459	95,891	95,395	
98 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/21	1,001	153,044	146,758	146,148	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
99 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	16/06/21	0,523	103,493	104,501	103,838	
100 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	0,686	118,376	121,232	121,070	
101 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	119,753	120,942	120,848	
102 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,561	186,219	184,497	182,700	
103 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,750	172,970	172,071	171,274	
104 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	3,399	168,703	168,627	167,863	
105 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	31/05/21	0,127	22,411	22,645	22,142	
106 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	141,096	144,711	143,839	
107 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	157,511	159,473	160,047	
108 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	14/12/15	31/05/21	130,593	5414,197	5281,001	5251,119	
109 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
110 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	02/06/21	1,594	89,960	90,988	91,006	
111 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	31/05/21	105,254	4559,325	4591,574	4561,477	
112 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	22/04/21	0,227	10,240	10,423	10,396	
113 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	28/05/21	5,728	168,487	168,957	169,085	
114 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	24/05/21	106,138	10967,515	11105,991	11001,991	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
115 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	2,806	124,018	122,336	122,347	

* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** FCP en liquidation anticipée

*** Initialement dénommé BNAC PROGRÈS FCP

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le changement d'adresse du siège social de la Banque de Tunisie et des Emirats -BTE- et l'ouverture au public du fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR TANMYA », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

DERNIERE MISE A JOUR : 28/01/2022

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
42. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
46. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
47. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téoulba-	73 604 149
52. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
53. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
54. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
55. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
56. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
57. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
58. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
59. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
60. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
61. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
64. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
65. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
66. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957

67. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
68. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
72. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
73. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
74. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
75. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
76. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
77. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
79. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. BTK Leasing	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899

23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
39. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
40. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
41. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	71 550 711
43. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-		73 524 000
44. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleïla -Sfax El Jadida-	74 401 510
56. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
58. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910

60.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000

97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 28/01/2022

22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT- TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 28/01/2022

50	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
51	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
57	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
58	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
63	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUIDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
69	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

DERNIERE MISE A JOUR : 28/01/2022

76	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
81	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
82	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
83	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
84	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
85	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
86	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
87	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
90	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
91	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
92	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
93	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
96	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
98	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
99	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
103	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

104	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
105	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
106	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
108	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
109	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
110	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
113	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053- Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

Société MARJA de Développement de l'élevage et de l'agriculture « SMADEA »

Siège social : marja (1) BP 117 Bousalem – Tunisie

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 25 février 2022, la Société MARJA de Développement de l'élevage et de l'agriculture « SMADEA » publie ci-dessous :

- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres,
- ♦ La liste des membres du Conseil d'administration,
- ♦ Les résolutions adoptées.

1. Le bilan après affectation du résultat comptable :

(Exprimé en dinars)

	31/08/2021	31/08/2020
ACTIFS		
ACTIFS NON COURANTS		
<i>Actifs immobilisés</i>		
Immobilisations incorporelles	41 363	41 363
Amort.immob.incorp	-41 363	-41 363
<i>Immobilisations incorporelles nettes</i>	0	0
Immobilisations corporelles	34 554 645	31 274 037
Amort.immob.corp	-20 346 347	-18 556 101
Immob.corp.en cours	127 773	198 785
<i>Immobilisations corporelles nettes</i>	14 336 071	12 916 721
Immob. Financières	51 338	51 338
Provisions immob. Fin.	-17 129	-27 000
<i>Immobilisations financières nettes</i>	34 209	24 338
Total des actifs immobilisés	14 370 280	12 941 059
Autres actifs non courants	-	-
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	14 370 280	12 941 059
ACTIFS COURANTS		
Stocks	10 068 002	8 860 632
Prov stock	-42 120	-42 120
<i>Stocks nets</i>	10 025 882	8 818 512
Clients et comptes rattachés	691 459	538 479
Prov.pour dep.clients	-66 692	-61 858
<i>Clients nets</i>	624 767	476 621
Autres actifs courants	903 396	1 269 591
Prov.pour dep.comptes de regul.	-16 264	-5 564
<i>Nets</i>	887 132	1 264 027
Liquidités et équivalents de liquidités	1 998 398	1 791 937
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	13 536 179	12 351 097
TOTAL DES ACTIFS	27 906 459	25 292 156

(Exprimé en dinars)

	31/08/2021	31/08/2020
<i>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</i>		
<i>CAPITAUX PROPRES</i>		
Capital social	10 464 150	10 464 150
Autres capitaux propres	176 471	253 624
Réserve Legale	1 046 415	1 046 415
Réserve pour fonds social	160 160	149 237
Résultats reportés	8 969 152	5 565 512
Modification comptable	-	-
<i>Capitaux propres apres résultat de l'exercice</i>	<i>20 816 348</i>	<i>17 478 938</i>
Résultat de l'exercice apres affectation	0	0
<i>Capitaux propres apres affectation</i>	<i>20 816 349</i>	<i>17 478 939</i>
<i>PASSIFS</i>		
<i>Passifs non courants</i>		
Emprunts	1 506 567	1 963 135
Autres passifs financiers	0	-
Provisions	505 806	392 683
Autres passifs non courants	-	-
<i>Total des passifs non courants</i>	<i>2 012 373</i>	<i>2 355 818</i>
<i>Passifs courants</i>		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 067 628	1 945 981
Autres passifs courants apres affectation	2 553 542	3 054 844
Concours bancaires et autres passifs financiers	456 568	456 574
<i>Total des passifs courants</i>	<i>5 077 738</i>	<i>5 457 399</i>
<i>Total des passifs</i>	<i>7 090 112</i>	<i>7 813 218</i>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	27 906 459	25 292 156

2. L'état d'évolution des capitaux propres :

(Exprimé en dinars)

	Capital	Réserves légales	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	RESERVE POUR FONDS SOCIAL	SUBV INVESTISSEMENT	Total
Solde au 31/08/2021 avant affectation	10 464 150	1 046 416	5 565 512	4 450 054	160 160	176 471	21 862 763
AFFECTAION RESULTAT 2019/2020 selon AGO du 25/02/2022			4 450 054	-4 450 054			0
DIVIDENDES DISTRIBUES			-1 046 415				-1 046 415
Solde au 31/08/2020 APRES affectation	10 464 150	1 046 416	8 969 152	0	160 160	176 471	20 816 349

3. La liste des membres du Conseil d'administration :

Membre du conseil	Nombre de place	Représente par	qualité	Mandat Expire-le
AAAID	03	- Abdallah sultan el awiss. -Hamad Saad el Saad el kaouari. -CHOUICH HSIN.	-Membre. -Membre. -Membre.	02/2023
TSB	02	-Jamal Eddine ben el hadj abdallâh -Hannachi Med salah	-Président du conseil - Membre	02/2023
TSPI	01	-Sarra chedhly	- Membre	02/2023
ISTIFA	01	-Rim lakhwa	- Membre	02/2023
BTK	01	-Rim lakhwa	- Membre	02/2023
CLN	01	-Tourki laabidi	- Membre	02/2023
O.T.D	01	- Med ali jendoubi	- Membre	02/2023

1. AAAID : ARAB AUTHORITY FOR AGRICULTURAL INVESTMENT AND DEVELOPMENT (الهيئة العربية للاستثمار والإنماء الزراعي)
2. TSB : TUNISIAN SAUDI BANK (البنك التونسي السعودي)
3. TSPI : TUNISO SEOUDIENNE DE PARTICIPATION ET D'INVESTISSEMENT (التونسية السعودية للمساهمات و الاستثمار)
4. EL ISTIFA : SOCIETE DE RECOUVREMENT DE CREANCES ISTIFA (شركة استخلاص الديون الاستيفاء)
5. BTK : BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE (البنك التونسي الكويتي)
6. CLN : CENTRALE LAITIERE DU NORD (مركزية الحليب بالشمال)
7. OTD : OFFICE DES TERRES DOMANIALE (ديوان الأراضي الدولية)

4. Les résolutions adoptées :

اللائحة الأولى:

تصادق الجمعية العامة العادية للمساهمين على النقاط المدرجة بجدول الأعمال والمقترحة من قبل مجلس الإدارة. وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الثانية:

بعد إطلاعها على تقرير مجلس الإدارة المتعلق بنشاط الشركة خلال موسم 2021/2020، وبعد استماعها للتقرير العام لمراقب الحسابات، تصادق الجمعية العامة العادية على تقرير النشاط والقوائم المالية الموقوفة في 2021/8/31 كما وقع عرضها عليها. وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الثالثة:

إطلعت الجمعية العامة العادية على التقرير الخاص لمراقب الحسابات والمتعلق بالعمليات المنصوص عليها بالفصل 200 وما يليه من مجلة الشركات التجارية وتصادق على تلك العمليات. وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الرابعة:

تقرر الجمعية العامة العادية تخصيص نتائج السنة المالية 2021/2020 كما يلي:

- النتائج المؤجلة قبل التخصيص : 5 565 512,595 دينار تونسي.
- النتيجة المحاسبية للسنة المالية 2021/2020 : 4 450 054,414 دينار تونسي.
- المجموع قبل التخصيص : 10 015 567,009 دينار تونسي.
- إجمالي الاحتياطات القانونية قبل التخصيص : 1 046 415,000 دينار تونسي.
- الاحتياطات القانونية : 0 دينار تونسي.
- (5% دون أن تتجاوز 10% من رأس المال)
- النتائج القابلة للتوزيع : 10 015 567,009 دينار تونسي .
- مرائب التوزيع : 1 046 415,000 دينار تونسي.
- النتائج المؤجلة بعد التخصيص : 8 969 152.009 دينار تونسي.
- إجمالي الاحتياطات القانونية بعد التخصيص : 1 046 415,000 دينار تونسي.
- (وصلت إلى سقف الإحتياطات القانونية و هي 10% من رأس المال)

وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الخامسة:

يقع دفع الأرباح الموزعة بعد ثلاثة أشهر من تاريخ انعقاد الجمعية العامة العادية للمساهمين ، ويتخلى المساهمون عن فوائد التأخير على سداد الأرباح . وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة السادسة:

تبرى الجمعية العامة العادية ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تاما و بدون تحفظ أو شرط في خصوص ممارسة مهامهم في مجلس الإدارة وعن نتائج أعمالهم بالنسبة للسنة المالية الموقوفة في 2021/08/31. وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة السابعة:

تحدد الجمعية العامة العادية للمساهمين بدل الحضور لأعضاء مجلس الإدارة بمبلغ (8 500) دينار صافيا لكل عضو وذلك بعنوان السنة المالية 2021/2020. وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الثامنة:

تصادق الجمعية العامة العادية للمساهمين على تسمية السيد "محمد صالح الحناشي" عضواً جديداً بمجلس إدارة شركة المرجى لتربية الماشية وتنمية الزراعة بداية من 2021/11/15 خلفاً للسيد "خالد طقطق" ممثل عن البنك التونسي السعودي وإلى آخر المدة المتبقية من عضوية سلفه ، كما تصادق على تسمية السيد "حسين الشويش" عضواً جديداً بمجلس إدارة شركة المرجى لتربية الماشية وتنمية الزراعة بداية من 2022/02/10 خلفاً للسيد " بشير بن حسن" ممثل عن الهيئة العربية للاستثمار و الانماء الزراعي وإلى آخر المدة المتبقية من عضوية سلفه . وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة التاسعة:

تفوض الجمعية العامة العادية للمدير العام أو لمن ينوبه كامل الصلاحيات للقيام بجميع الإجراءات القانونية المتعلقة بالتسجيل والایداع والنشر. وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

SOCIETE : BH ASSURANCE

Siège social : Lot AFH BC5 Centre Urbain Nord- Tunis -1003

La société BH ASSURANCE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 Mars 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : M Tarek ZAHAF (Groupement PRO Audit & CMA et M Chérif Ben Zina(CMC-DFK International)

BILAN
Arrêté au 31/12/2021
(Unité: En Dinars)

Annexe n°1 Actifs du Bilan	31/12/2021			31/12/2020
	brut	amortissement provisions	Net	Net
AC 1 Actifs incorporels				
AC11 Investissements de recherche et développement				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	4 507 480	3 032 176	1 475 304	1 801 304
AC13 Fonds commercial				
AC14 Acomptes versés				
	4 507 480	3 032 176	1 475 304	1 801 304
AC 2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	4 320 793	2 930 357	1 390 436	1 044 451
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	541 882	450 084	91 798	66 356
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours				
	4 862 675	3 380 441	1 482 234	1 110 807
AC 3 Placements				
AC31 Terrains et constructions				
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	4 848 531	2 112 452	2 736 079	2 912 681
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	7 592 437	4 888 139	2 704 298	3 062 710
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC321 Part dans des entreprises liées	12 332 421	2 434 790	9 897 631	10 305 821
AC322 Bons obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises	15 345 000		15 345 000	11 942 500
AC323 Parts dans des entreprises avec un lien de participation				
AC324 Bons et obligations émis par les entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance à un lien de participation et créances sur ces entreprises				
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions autres titres à revenu variable et part dans FCP	21 032 306	2 200 845	18 831 461	18 903 994
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	92 730 061	500 000	92 230 061	74 158 905
AC333 Prêts hypothécaires				
AC334 Autres prêts	1 289 610		1 289 610	1 195 073
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	15 000 000		15 000 000	39 168 022
AC336 Autres	21 225 876	1 818 999	19 406 877	16 744 803
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	682 358		682 358	708 829
	192 078 600	13 955 225	178 123 375	179 103 336
AC 4 Placements représentant les provisions techniques afférantes aux comptes en unité de compte				
AC 5 Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510 Provisions pour primes non acquises	8 823 993		8 823 993	8 290 077
AC520 Provision d'assurance vie	44 641 935		44 641 935	42 055 887
AC530 Provision pour sinistres (vie)	14 177 140		14 177 140	11 888 709
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	11 029 763		11 029 763	13 909 020
AC570 Provisions techniques des contrats en unités de compte				
	78 672 831		78 672 831	76 143 693
AC 6 CREANCES				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 primes acquises et non émises	3 836 821		3 836 821	2 085 082
AC612 autres créances nées d'opération d'assurance directe	55 433 962	13 499 335	41 934 627	36 285 354
AC613 créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance				
AC62 Créances nées d'opération de réassurance	5 793 552	1 060 238	4 733 314	3 050 848
AC63 Autres créances				
AC631 personnel	95 679		95 679	171 564
AC632 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	595 634		595 634	987 133
AC633 Débiteurs divers	1 627 342	58 405	1 568 937	704 789
AC64 Créances sur ressources spéciales				
	67 382 990	14 617 978	52 765 012	43 284 770
AC 7 Autres éléments d'actif				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	61 574 916		61 574 916	36 478 361
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisition reportés	2 522 301		2 522 301	2 285 437
AC722 Autres charges à répartir				
AC73 Comptes de régularisation actif				
AC731 intérêts et loyers acquis non échus				
AC732 estimations de réassurances - acceptation	174 000		174 000	200 000
AC733 autres comptes de régularisation	5 190 941		5 190 941	6 367 857
AC74 Écart de conversion				
AC75 Autres	523 336		523 336	1 951 217
	69 985 494		69 985 494	47 282 872
	417 490 070	34 985 820	382 504 250	348 726 782

BILAN Arrêté au 31/12/2021 (Unité: En Dinars)

Annexe n°2

Capitaux propres et passifs du bilan	31/12/2021	31/12/2020
Capitaux propres		
CP1 capital social ou fonds équivalent	13 300 000	13 300 000
CP2 réserves et primes liées au capital	34 980 621	29 886 652
CP3 rachat d'actions propres		
CP4 autres capitaux propres	18 566 799	16 900 799
CP5 résultat reportés	721 175	478 906
total capitaux propres avant resultat de l'exercice	67 568 595	60 566 357
CP6 résultat de l'exercice	13 147 954	9 662 269
total capitaux propres avant affectation	80 716 549	70 228 626
Passif		
PA1 Autres passifs financiers		
PA11 emprunt obligataires		
PA12 TCN émis par l'entreprise		
PA13 autres emprunts		
PA14 dettes envers les établissements bancaires et financiers		
PA2 Provisions pour autres risques et charges		
PA21 provisions pour pensions et obligations similaires		
PA22 provisions pour impôts		
PA23 autres provisions	816 565	168 565
PA3 Provisions techniques brutes		
PA310 provision pour primes non acquises	25 355 500	24 243 004
PA320 provision pour assurance vie	118 933 594	105 779 336
PA330 provision pour sinistres (vie)	22 424 321	18 298 166
PA331 provision pour sinistres (non vie)	60 048 362	58 982 675
PA340 provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)		
PA341 provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)	986 073	708 836
PA350 provision pour égalisation et équilibrage		
PA360 autres provisions technique (vie)		
PA361 autres provisions technique (non vie)		
	227 747 850	208 012 017
PA4 Provisions techniques de contrat en unités de compte		
PA5 Dettes pour dépôts en espèces recues des cessionnaires	48 993 088	46 524 707
	48 993 088	46 524 707
PA6 Autres Dettes		
PA61 dettes nées d'opérations d'assurances directe	5 036 821	4 359 435
PA62 dettes nées d'opérations de Réassurances	5 232 132	4 984 706
PA621 parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		
PA622 autres		
PA63 autres dettes		
PA631 dépôts et cautionnements recues	448 019	330 958
PA632 personnel	16 594	15 117
PA633 etat ,organismes de sécurité sociale,collectivités publiques	2 425 740	3 936 791
PA634 créiteurs divers	5 658 269	4 771 174
PA64 ressources spéciales		
	18 817 575	18 398 181
PA7 Autres passifs		
PA71 comptes de régularisation passif		
PA710 report commissions recues des reassureurs		
PA711 estimation de réassurance-rétrocession		
PA712 autres comptes de régularisation passif	5 412 623	5 394 686
PA72 écart de conversion		
	5 412 623	5 394 686
	382 504 250	348 726 782

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non Vie
Arrêté au 31/12/2021
(Unité: En Dinars)

22

Annexe 3

		OPERATIONS BRUTES 31/12/2021	CESSIONS ET RETROCESSIONS 31/12/2021	OPERATIONS NETTES 31/12/2021	OPERATIONS NETTES 31/12/2020
Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non Vie					
PRNV 1	Primes acquises				
PRNV11	Primes émises et acceptées	93 276 855	-14 958 311	78 318 544	68 801 335
PRNV12	Variation de la provision pour primes non acquises	-1 112 496	533 916	-578 580	-1 578 531
		92 164 359	-14 424 395	77 739 964	67 222 804
PRNT3	Produits de placements alloués , transférés de l'état de résultat	4 793 344		4 793 344	4 800 572
PRNV2	Autres produits techniques				
CHNV1	Charges de sinistres				
CHNV11	Montants payés	-54 901 269	6 141 796	-48 759 473	-43 368 501
CHNV12	Variation de la provision pour sinistres	-1 065 687	-2 879 257	-3 944 944	-1 364 066
		-55 966 956	3 262 539	-52 704 417	-44 732 567
CHNV 2	Variation des autres provisions techniques	-262 104		-262 104	-376 917
CHNV3	Participation aux bénéfices et ristournes	-381 168		-381 168	-614 271
CHNV 4	Frais d'exploitation				
CHNV41	Frais d'acquisition	-10 066 475		-10 066 475	-8 280 395
CHNV42	Variation du montant des frais d'acquisition	236 864		236 864	249 114
CHNV43	Frais d'administration	-14 738 000		-14 738 000	-15 454 843
CHNV44	commission recues des réassureurs		3 845 935	3 845 935	3 596 914
		-24 567 611	3 845 935	-20 721 676	-19 889 210
CHNV5	Autres charges techniques				
CHNV6	Variation de la provision pour égalisation et équilibrage				
RTNV	Sous Total : Resultat tchnique de l'assurance non vie	15 779 864	-7 315 921	8 463 943	6 410 411

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance Vie
Arrêté au 31/12/2021
(Unité: En Dinars)

Annexe n° 4 Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance Vie		OPERATIONS BRUTES 31/12/2021	CESSIONS ET RETROCESSIONS 31/12/2021	OPERATIONS NETTES 31/12/2021	OPERATIONS NETTES 31/12/2020
PRV 1	<u>Primes acquises</u>				
PRV11	Primes émises et acceptées	54 252 666	-21 852 841	32 399 825	24 177 916
		54 252 666	-21 852 841	32 399 825	24 177 916
PRV2	<u>Produits de placements</u>				
PRV 21	Revenus des placements	7 843 241		7 843 241	7 096 520
PRV 22	Produits des autres placements				
PRV 23	Repise de correction de valeur sur placements	856 629		856 629	
PRV 24	Profits provenant de la réalisation des placements et de change				
		8 699 870		8 699 870	7 096 520
PR V3	<u>Plus values non réalisées sur placements</u>				
PR V4	<u>Autres produits techniques</u>				
CHV1	<u>Charges de sinistres</u>				
CHV11	Montants payés	-26 348 918	9 079 406	-17 269 512	-6 095 719
CHV12	Variation de la provision pour sinistres	-4 126 155	2 288 431	-1 837 724	-58 748
		-30 475 073	11 367 837	-19 107 236	-6 154 467
CHV 2	<u>Variation des autres provisions techniques</u>	-13 154 258	2 586 048	-10 568 210	-13 610 719
CHV3	<u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>	0		0	-246 310
CHV 4	<u>Frais d'exploitation</u>				
CHV41	Frais d'acquisition	-11 344 234		-11 344 234	-10 139 850
CHV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés				
CHV43	Frais d'administration	-3 308 825		-3 308 825	-3 773 157
CHV44	commission recues des réassureurs		10 479 280	10 479 280	11 558 133
		-14 653 059	10 479 280	-4 173 779	-2 354 874
CHV5	<u>Autres charges techniques</u>				
CH V9	<u>Charges de placements</u>				
CHV 91	Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	-1 113 693		-1 113 693	-947 373
CHV 92	Correction de valeur sur placement	-838 540		-838 540	-967 472
CHV 93	Pertes provenant de la réalisation des placements				
		-1 952 233		-1 952 233	-1 914 845
CHV 10	<u>Moins values non réalisées sur placements</u>				
CHNT2	<u>Produits de placements alloués , transférés à l'etat de résultat</u>				
RTV	Sous Total : Resultat tchnique de l'assurance vie	2 717 913	2 580 324	5 298 237	6 993 221

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 31/12/2021
(Unité: En Dinars)

Annexe n°5

ETAT DE RESULTAT

		31/12/2021	31/12/2020
RTNV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie	8 463 943	6 410 411
RTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	5 298 237	6 993 221
PRNT1	Produits des placements (assurances et /ou réassurances non vie)		
	PRNT11 Revenus des placements	8 542 386	8 264 619
	PRNT12 Produits des autres placements		
	PRNT13 Reprise des corrections de valeur sur placements	932 988	
	PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements		
CHNT1	charges des placements (assurances et /ou réassurances non vie)		
CHNT11	Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	-406 937	-431 850
CHNT12	Correction des valeur sur placements	-913 287	-1 126 719
CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements	-186	
CHNT2	Produits des placements alloués , transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de laréassurance non vie	-4 793 344	-4 800 572
PRNT2	autres produits non techniques	50 263	46 763
CHNT3	autres charges non techniques	-95 400	-13 041
	Résultat provenant des activités ordinaires	17 078 663	15 342 832
CHNT4	Impôts sur le résultat	-2 025 256	-2 729 377
CHNT4I	Impôts sur placements	-1 731 860	-2 312 994
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	13 321 547	10 300 461
PRNT 4	Gains extraordinaires		
CHNT5	Pertes extraordinaires	-173 593	-638 192
	Résultat extraordinaire	13 147 954	9 662 269
	Resultat net de l'exercice	13 147 954	9 662 269
	CHNT6/PRNT5 Effet des modifications comptables		
	Résultat net de l'exercice après modifications comptables	13 147 954	9 662 269

Etat de flux de trésorerie Arrêté au 31/12/2021 (Unité: En Dinars)

Annexe n°6

	31/12/2021	31/12/2020
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>		
- Encaissement des primes reçues des assurés	145 015 733	127 463 402
- Sommes versées pour paiement des sinistres	-76 806 241	-57 434 488
- Encaissement des primes reçues acceptations	18 596	41 698
- Sommes versées pour sinistres acceptations		
- Décaissements des primes pour les cessions	-6 804 690	-7 435 200
- Encaissement des sinistres pour les cessions		
- Commissions versées aux intermédiaires	-18 656 812	-17 145 009
- Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-14 866 128	-11 447 040
- Encaissements liés à la cession des placements financiers		
- Taxes sur les assurances versées au trésor	-13 022 835	-12 029 221
- Produits financiers reçus	16 877 018	14 372 227
- Impôt sur les bénéfices payés	-4 979 288	-7 548 491
- Autres mouvements		
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	26 775 353	28 837 878
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</u>		
- Encaissement provenant de la cession des immobilisations incorporelles et corporelles		4 500
- Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles	-986 340	-1 710 681
- Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-47 923 000	-162 753 432
- Encaissement provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	49 975 542	172 880 560
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	1 066 202	8 420 947
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
- Encaissement suite à l'émission des actions		
- Dividendes et autres distributions	-2 745 000	-2 750 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financements	-2 745 000	-2 750 000
<u>Variation de trésorerie</u>	25 096 555	34 508 825
<u>Trésorerie de début d'exercice</u>	36 478 361	1 969 536
<u>Trésorerie de fin d'exercice</u>	61 574 916	36 478 361

TABLEAU DES ENGAGEMENTNS RECUS ET DONNES

Arrêté au 31/12/2021

(Unité: En Dinars)

Annexe n°7

TABLEAU DES ENGAGEMENTNS RECUS ET DONNES

	31/12/2021	31/12/2020
ENGAGEMENTS RECUS		
Caution recus des agents généraux	58 331	58 331
Caution et garantie au titres des appels d'offres	311 711	311 711
ENGAGEMENTS DONNES		
Aval caution et garantie au titres des appels d'offres	424 416	396 902
Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
Autres engagements sur titres , actifs ou revenus		
Autres engagements données		
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
Autres valeurs détenues pour compte de tiers		
	794 458	766 944

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtées au 31/12/2021

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

DENOMINATION : « BH ASSURANCE »
SIEGE SOCIAL : Lot AFH BC 5 Centre Urbain Nord-Tunis
TELEPHONE : 71 184 200
FAX : 71 184 284
E-MAIL : contact @bh-assurance.com.
FORME JURIDIQUE : Société anonyme faisant appel public à l'épargne
NATIONALITE : Tunisienne
DATE DE CONSTITUTION : 15/09/1995
DUREE : 99 ans
CAPITAL SOCIAL : 13.300.000 de dinars divisés en 2 660.000 actions de valeur nominale 5 dinars chacune entièrement libérées.
EXERCICE SOCIAL : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année
REGIME FISCAL : Droit commun
REGISTRE DE COMMERCE : B 150661997
MATRICULE FISCAL : 538 937 C/P/M/000
LEGISLATION APPLICABLE : Loi N° 92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du code des assurances

BRANCHES EXPLOITEES : Toutes branches

PRINCIPAUX REASSUREURS

- SCOR
- HANOVER RE
- CONTINENTAL RE
- TUNIS RE
- MAPFRE

2- CONSEIL D'ADMINISTRATION

- M. TRABELSI AHMED : Président du Conseil

- BH BANK
- BH SICAF
- BH EQUITY
- BH LEASING
- Mme LAARIBI HAIFA
- M. RADHOUANE ZOUARI
- M. TAREK CHERIF

3- DIRECTION GENERALE

- Mme Dalila BADER : Directeur Général

NOM ET SIEGE DE LA SOCIETE MERE QUI PUBLIE LES COMPTES CONSOLIDES

BH Bank, 18 Avenue Mohamed V -1080- Tunis

4- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

4-1 Faits saillants ayant marqué le secteur des assurances :

- La conduite sous l'égide du Comité Général des Assurances (CGA), du projet de mise en place d'une nouvelle circulaire relative aux obligations de communication sur le rapport annuel par les Compagnies d'assurances (DOCIN), visant notamment l'optimisation et l'automatisation du processus de communication au CGA (réf : article 60 du code des Assurances).
- Le projet de révision des méthodes de calcul des délais moyens d'indemnisation (réf : circulaire 258-2010 du Comité Général des Assurances). Ce projet vise l'amélioration de la qualité des services rendus à la clientèle.
- L'entrée en exploitation au niveau de la FTUSA depuis Mai 2021, d'une plateforme de gestion des PV de sinistres Automobile, à laquelle les Compagnies d'assurances accèdent en temps réel, afin de consulter et télécharger leurs PV.

4-2 Faits saillants ayant marqué l'activité de la Compagnie :

- Un niveau de croissance de l'activité globale de la compagnie de 16% soit un Chiffre d'affaires qui s'est établi à un montant de 147,530 MD contre 127,589MD en 2020, les branches incendie (27%) les branches vie (22%), transport (16%) , automobile (11%) et groupe maladie (12 %) constituent les principaux vecteurs de cette croissance.
- Régression sensible du résultat vie qui passe de 6,993 MD enregistré en 2020 à 5,298 MD en 2021.
- Amélioration sensible du résultat non-vie qui passe de 6,410 MD enregistré en 2020 à 8,464 MD en 2021 soit un taux de croissance de 32,03 %.

- Amélioration sensible du résultat net qui passe de 9,662 MD enregistré en 2020 à 13,148 MD en 2021 soit un taux de croissance de 36,08%.
- Des engagements techniques de 227,748 MD contre 208,012 MD fin 2020 soit un taux d'évolution de 9,49 %.
- L'année 2021 a été caractérisée par une sinistralité clémente par rapport à l'année qui précède, ainsi les sinistres payés passant de 56,445 MD à 81,250 MD soit une évolution 43,95% par rapport à 2020, et qui provient principalement de la hausse des règlements de la branche vie et la branche automobile . Cet accroissement des règlements s'explique par l'accélération de la liquidation des sinistres et le retour à un rythme normal des activités d'indemnisation en 2021 comparé à la même période de l'exercice 2020.
- Des produits financiers passant de 15,361 MD fin 2020 à 16,386 MD fin 2021 soit une évolution de 6,67 %.
- L'Avancement dans le projet de mise en place des normes IFRS/IAS :

BH ASSURANCE continue à avancer activement par rapport au planning des travaux sur les préparatifs de mise en place des normes IFRS , les phases finalisées concernent la fixation des options choisies , la simulation des impacts et les retraitements des données et l'élaboration d'un plan de mise en œuvre du projet .

5- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société « BH ASSURANCE » sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance.

6- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la Société « BH ASSURANCE » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

6.1- Actifs Incorporels

Les actifs incorporels sont constitués de logiciels informatiques et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

6.2- Actifs Corporels d'Exploitation

Les actifs corporels d'exploitation comprennent le matériel de transport, le matériel informatique, le matériel et mobiliers de bureau et les aménagements, agencements et installations et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs corporels sont amortis sur la base des durées d'utilisation estimées suivants :

Libellé	Durée d'utilisation	Méthode D'amortissement
Mobiliers et matériels de bureaux	5 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Agencements aménagements et Installations	10 ans	Linéaire

Les immobilisations dont la valeur est inférieure à 500 DT sont amorties intégralement dès la première année de leur acquisition.

6.3- Placements Financiers

Règles de prise en compte

Les placements financiers sont distingués entre les placements dans des entreprises liées et participations et les autres placements financiers.

Sont considérées comme entreprises liées, les entreprises entre lesquelles une influence notable est exercée directement ou indirectement. Les participations comprennent les parts dans le capital d'autres entreprises destinées à contribuer à l'activité de l'entreprise par la création d'un lien durable.

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

Règles d'évaluation

Les actifs admis en représentation des provisions techniques sont évalués comme suit conformément à l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005, modifiant l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

Les provisions pour dépréciation représentent la différence négative entre le prix d'acquisition ou la juste valeur ou le coût de production nets des amortissements et la valeur de marché.

Lorsqu'il n'est pas possible de déterminer la valeur de marché, la valeur déterminée sur la base du principe du prix d'acquisition ou du coût de revient est réputée être la valeur de marché.

- **Obligations et titres à revenus fixes :**

Sont évalués à leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achat et hors coupon couru à l'achat.

Une provision pour dépréciation à due concurrence est constituée dès lors qu'un risque de recouvrement et/ou des intérêts est constaté sur ces actifs.

- **Titres à revenus variables :**

Sont évalués au prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats.

Une provision pour dépréciation est constituée :

- Pour les titres cotés en bourse : lorsque le cours moyen des transactions en bourse du mois qui précède la date de clôture des comptes est inférieur au coût d'acquisition.
- Pour les titres non cotés en bourse : lorsque la valeur mathématique de l'exercice clôturé est inférieure au coût d'acquisition.
- La valeur des titres à revenu variable est déterminée séparément pour chaque titre. Une moins-value dégagée sur un titre ne peut être compensée par une plus-value sur un autre titre.

- **Placements en représentations des contrats en unités de compte :**

Doivent être évalués à leur valeur de marché. La différence entre la valeur comptable et la valeur de marché doit être prise en compte dans le résultat.

6.4- Placements immobiliers :

Sont évalués au prix d'acquisition pour les acquisitions à titre onéreux, à la juste valeur pour les acquisitions à titre gratuit et au coût de production pour celles produites par l'entreprise.

- Les constructions font l'objet d'un amortissement sur la durée de vie restante.
- Les parts dans les sociétés à objet foncier non cotées sont évaluées à leur coût d'acquisition.

A la date de l'arrêté des états financiers, il est procédé à l'évaluation :

- Des terrains et des constructions à leur valeur comptable nette des amortissements (pour les biens Amortissables.)

6.5 - Les provisions techniques :

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre des finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005.

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à l'entreprise d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance.

- **Provision pour primes non acquises :**

Les primes émises représentent tous les montants de primes reçus ou à recevoir au titre de contrats d'assurance conclus avant la clôture de l'exercice.

La partie des primes émises qui se rapporte à un ou plusieurs exercices ultérieurs est différée par le biais de la dotation à la provision pour primes non acquises, calculée au prorata temporis séparément pour chaque contrat d'assurance.

- **Provision d'assurance Vie :**

La provision d'assurance Vie, qui comprend la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise, nets de primes futures (méthodes prospectives), est calculée séparément pour chaque contrat sur la base suivante :

Pour le produit DHAMEN, la provision mathématique est calculée adhésion par adhésion avec compensation entre les provisions mathématiques positives et les provisions mathématiques négatives et en relevant les taux d'intérêt réels par l'effet de crédit et en affectant l'effet de l'application de la table tunisienne TD 99 à concurrence du 5/5^{ème}.

Pour les contrats : temporaire décès dégressif TDD, crédits commerciaux, mixte, Horizon, la provision mathématique est calculée sur la base de la table tunisienne TD 99.

- **Provisions pour sinistres :**

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé (y compris les frais de gestion) du règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

Les provisions pour sinistres résultent d'un calcul séparé pour chaque sinistre qui exclut tout escompte ou déduction.

- **Provisions pour égalisation :**

La provision d'égalisation comprend les montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance.

- **Autres provisions techniques :**

Les autres provisions techniques sont composées de la provision pour risques en cours destinée à couvrir les risques à assumer par l'entreprise après la fin de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance/traités de réassurance en cours, excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

6.6 – Les provisions sur créances :

La méthode de provisionnement des créances nées d'opérations d'assurance directe est celle instaurée par la tutelle (circulaire « CGA » datée du 29 Mars 2017) et qui consiste à constater des provisions sur :

- Les créances envers les assurés à concurrence de 20% pour les créances datant de (N-1) et 100 % pour les créances datant de (N-2 & antérieures) ;
- Les créances envers les intermédiaires : 100% pour toutes les créances.

Toutefois, un complément de provision est constaté en plus de la méthode de la tutelle pour permettre de couvrir les arriérés présentant un risque supérieur.

La méthode de provisionnement des autres éléments des créances est calculée au cas par cas relativement à l'échéance de l'impayé, la qualité du créancier et de l'avancement de la procédure du contentieux le cas échéant.

- Les soldes débiteurs des comptes courants cessionnaires sont provisionnés par ancienneté :

2020 (20%)	2019 (50%)	2018 et antérieurs 100 %
------------	------------	--------------------------

6.7- Ventilation des frais généraux par destination :

Les frais généraux sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destinations dans les postes des comptes de résultats au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des indices d'activité. Les clefs de répartition analytique sont objectives et contrôlables.

Les méthodes utilisées pour réaliser l'affectation des frais généraux par nature aux diverses destinations sont

- Imputation directe sans application de clés pour les charges directement affectables.
- Imputation indirecte des autres frais à partir de clés de répartition suivants : l'effectif – la masse salariale chiffres d'affaires.

Par ailleurs, la présentation des frais se présentent comme suit :

- Les frais de gestion des placements sont inclus dans les charges des placements ;
- Les frais de règlement des sinistres sont compris dans les charges de sinistres ;

- Les frais d'acquisition des contrats, les frais d'administration et les autres charges techniques apparaissent au niveau de la rubrique « frais d'exploitation » correspondante aux comptes de résultats vie et non vie.

Les commissions reçues des réassureurs sont inscrites en déduction de ce poste dans la mesure où ces commissions ne sont pas considérées comme un revenu mais comme une couverture des frais de gestion engagés par l'assureur.

7- NOTES EXPLICATIVES (Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

A) NOTES SUR LE BILAN

I- NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

AC 1 - Actifs Incorporels

Les actifs incorporels se composent exclusivement de logiciels informatiques dont l'amortissement s'effectue linéairement sur 3 ans. Ils totalisent au 31/12/2021 un montant net de 1 475 304 DT, déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2020	Acquisition de l'exercice	Valeur Brute Au 31/12/2021	Amortissements		Valeur Nette Au 31/12/2021		
				Dotations 31/12/2021	31/12/2021			
			Transfert					
Logiciel	3 695 978	394 942	-	4 090 920	-2 190 892	-841 284	-3 032 176	1 058 744
Logiciel encours	296 218	236 627	116285	416 560	-	-	-	416 560
Total	3 992 196	631 569	116285	4 507 480	-2 190 892	-841 284	-3 032 176	1 475 304

AC 2- Actifs Corporels d'Exploitation

Les immobilisations corporelles totalisent au 31/12/2021 un montant net de 1 482 234 DT déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute Au 31/12/2020	Acquisitions de L'exercice	Valeur Brute 31/12/2021	Amortissements			Valeur Nette Au 31/12/2021
				31/12/2020	Dotations 31/12/2021	Reprise 31/12/2021	
A.A.I	1 240 821	286 909	1 527 730	-470 884	-114 918	-585 802	941 928
M. Transport	543 362	291299	834 661	-436 390	-121 693	-558 083	276 578
M. Informatique	1 826 835	131 567	1 958 402	-1 659 293	-127 179	-1 786 472	171 930
M.M.B	476 184	65 698	541 882	-409 828	-40 256	-450 084	91 798
Total	4 087 202	775 473	4 862 675	-2 976 395	-404 046	-3 380 441	1 482 234

AC 3- Placements :

Les placements totalisent au 31/12/2021 un montant net de 178 123 375 DT contre 179 103 336 DT au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Terrains et constructions d'exploitation	2 736 079	2912 681	-176 602
Terrains et constructions hors exploitation	2 704 298	3062 710	-358 412
Part dans des entreprises liées	9 897 631	10305 821	-408 190
Obligations émises par les entreprises liées	15 345 000	11942 500	3402 500
Actions autres titres a revenu variable et part dans FCP	18 831 461	18903 994	-72 533
Obligations et autres titres à revenu fixe	92 230 061	74158 903	18071 158
Autres prêts	1 289 610	1195 073	94 537
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	15 000 000	39168 022	-24168 022
Autres placements financiers	19 406 877	16744 803	2662 074
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	682 358	708 829	-26 471
Total	178 123 375	179 103 336	-979 961

AC 311-Terrains et constructions d'exploitation :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2020	Valeur Brute au 31/12/2021	Amortissements		Valeur nette au 31/12/2021
			31/12/2020	Dotations 31/12/2021 31/12/2021	
Terrain Zone Urbaine Nord	1 316 489	1 316 489	-	-	1 316 489
Immeuble d'exploitation BH ASSURANCE	3 532 042	3 532 042	-1 935 850	-176 602 -2 112 452	1 419 590
Total	4 848 531	4 848 531	-1 935 850	-176 602 -2 112 452	2 736 079

AC 312-Terrains et constructions hors exploitation :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2020	Valeur Brute au 31/12/2021	Valeur 31/12/2020	Amortissements 31/12/2021	Valeur	Valeur Nette au 31/12/2021
Terrains Immeuble K Espace Tunis	424 200	424 200	-	-	-	424 200
Immeuble K Espace Tunis (construction)	2 422 800	2 422 800	-1 939 236	-121 140	-2 060 376	362 424
Immeuble hors exploitation Immeuble BH ASSURANCE	4 745 437	4 745 437	-2 590 491	-237 272	-2 827 763	1 917 674
Total	7 592 437	7 592 437	-4 529 727	-358 412	-4 888 139	2 704 298

AC321-Participations dans des entreprises liées :

Libellé	Valeur Brute	Mvts de l'exercice		Valeur Brute	Provisions Dotations / Reprise			Valeur Nette au	
	31/12/2020	Acquisitions	Cessions	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2021	31/12/2021	
Total	12 332 421			12 332 421	-2 026 600	-771 021	362 831	-2 434 790	9 897 631

Entreprises liées	Siège social	Capital					Montant net	Résultat 2020
			Nombre des titres	Part %	Montant Brut	Provisions		
BH LEASING	TUNIS	35 000 000	699999	9,99%	3156 765	197 169	2959 596	-513 135
BH INVEST	TUNIS	3 000 000	2186	7,28%	218 376		218 376	-734 466
BH IMMO	TUNIS	15 000 000	61926	41,28%	6192 600	1671 021	4521 579	-3 621 882
BH TECH	TUNIS	800 000	3300	41,25%	330 000	330 000	-	
BH EQUITY	TUNIS	18 000 000	359640	9,99%	1798 200		1798 200	102 916
STIMEC	TUNIS	1 400 000	23660	16,90%	236 600	236 600	-	-140 772
BH RECOUVREMENT	TUNIS	2 000 000	39988	19,99%	399 880		399 880	581 151
					12 332 421	2 434 790	9 897 631	

AC322-Bons et obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces Entreprises :

Libellé	Valeur Brute	Acquisition	Cession / tombé	Valeur Nette
	31/12/2020	31/12/2021		31/12/2021
-Emprunt obligataire BH-2009/ Catégorie A	2 302 500		577 500	1 725 000
-Emprunt subordonné BH/2015	2 640 000		1 320 000	1 320 000
- Emprunt subordonné BH/2017-1	2 800 000		700 000	2 100 000
- Emprunt subordonné BH/2018-1	3 000 000		600 000	2 400 000
-Emprunt obligataire subordonné MODERN LEASING 2018-1	1 200 000		400 000	800 000
Emprunt subordonné BH Bank 2021-1cat D		7 000 000		7 000 000
Total	11 942 500	7 000 000	3 597 500	15 345 000

AC331-Actions et autres titres à revenu variable et parts dans des FCP :

Valeur Brute	Acquisitions	Cessions	Valeur Brute	Provisions			Valeur nette	
31/12/2020	2021	2021	31/12/2021	31/12/2021		Valeur Nette	31/12/2021	
				31/12/2020	Dotation	Reprise	31/12/2021	
22 032 306		1 000 000	21 032 306	-3 128 312	-56 048	983 515	-2 200 845	18 831 461

AC332-Obligations et autres titres à revenu fixe :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2020	Souscription +plus- value de souscription	Remboursement +coût D'acquisition	Valeur Brute au 31/12/2021	Provisions au 31/12/2021	Valeur nette au 31/12/2021
Total Général	74 658 903	28 074 565	10 003 407	92 730 061	-500 000	92 230 061

AC334-Autres prêts :

Libellé	Valeur nette Au 31/12/2020	Prêts accordés au 31/12/2021	Remboursements au 31/12/2021	Valeur Brute au 31/12/2021	Provisions au 31/12/2021	Reprise	Valeur nette au 31/12/2021
Prêt au personnel (FAS)	1 097 753	464 900	393 363	1 169 290			1 169 290
Autres Prêts	397 320	23 000	300 000	120 320	-300 000	300 000	120 320
Total	1 495 073	487 900	693 363	1 289 610	-300 000	300 000	1 289 610

AC335-Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers :

Ce poste totalise au 31/12/2021 un montant de 15 000 000 DT détaillé comme suit :

Libellé	Valeur nette Au 31/12/2020	Souscription Au 31/12/2021	Rachat Au 31/12/2021	Valeur nette Au 31/12/2021
-Certificats de dépôts	8 500 000	14 000 000	8 500 000	14 000 000
- Billet de trésorerie	1 000 000	400 000	1 400 000	-
-Compte à terme	29 668 022		28 668 022	1 000 000
Total	39 168 022	14 400 000	38 568 022	15 000 000

AC336-Autres placements financiers :

Libellé	Valeur Brute 31/12/2020	Participation 2021	Recouvts/ cessions	Valeur Brute 31/12/2021	provisions 31/12/2021 Dotation	Reprise	Valeur nette 31/12/2021
FONDS GERE BH EQUITY	18 615 876	3 000 000	390 000	21 225 876	-1 871 073	52 074	-1 818 999
Total	18 615 876	3000 000	390 000	21 225 876	-1 871 073	52 074	-1 818 999

AC34-Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes :

Libellé	Valeur Nette 31/12/2020	Libération 31/12/2021	Constitution 31/12/2021	Valeur Nette 31/12/2021
Tunis Ré	708 829	708 829	682 358	682 358

AC 5 - Part des réassureurs dans les Provisions Techniques :

La part des réassureurs dans les provisions techniques totalise au 31/12/2021 un montant de 78 672 831 DT. Cette rubrique est détaillée comme suit :

Libellé	Montant Net 31/12/2021	Montant Net 31/12/2020	Variation 31/12/2021
Provisions pour primes non acquises non-vie	8 823 993	8 290 077	533 916
Provisions d'assurances vie	44 641 935	42 055 887	2 586 048
Provisions pour sinistres vie	14 177 140	11 888 709	2 288 431
Provisions pour sinistres non-vie	11 029 763	13 909 020	-2 879 257
Total	78 672 831	76 143 693	2 529 138

AC 6 – Créances

Cette rubrique se présente comme suit :

Libellé	Montant brut 31/12/2021	provisions 31/12/2021	Montant net 31/12/2021	Montant net 31/12/2020	Variation
AC 61 -Créances nées d'opérations d'assurances directes	59 270 783	13 499 335	45 771 448	38 370 436	7 401 012
AC 62 -Créances nées d'opérations de réassurances	5 793 552	1 060 238	4 733 314	3 050 848	1 682 466
AC 631-Personnel	95 679	-	95 679	171 564	-75 885
AC 632-Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	595 634	-	595 634	987 133	-391 499
AC 633-Débiteurs Divers	1 627 342	58 405	1 568 937	704 789	864 148
Total	67 382 990	14 617 978	52 765 012	43 284 770	9 480 242

Il est à noter que pour l'exercice 2021, la société « BH ASSURANCE » a constaté une provision sur les créances pour un montant de 14 617 978 DT détaillée comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020	Variation
AC612-Contentieux Primes	2 797 410	2 648 038	149 372
AC612 -Affaires directes	6 258 873	6 637 655	-378 782
AC612-Agents Généraux	1 657 632	1 730 723	-73 091
AC612-Courtiers d'assurance	2 785 420	2 259 524	525 896
AC62 -Créances nées d'opérations de réassurances	1 060 238	760 238	300 000
AC633-Débiteurs divers	58 405	58 405	
Total	14 617 978	14 094 583	523 395

AC 7 - Autres Eléments d'Actifs

Le poste « Autres Eléments d'Actifs » totalise au 31/12/2021 un solde de 69 985 494 DT contre un solde de 47 282 872 au 31/12/2020 et se présente comme suit :

Libellé	Montant	Montant	Variation
	31/12/2021	31/12/2020	
Comptes Banques (*)	61 574 478	36 477 387	25 097 091
Caisse siège	438	974	-536
Frais d'acquisition reportés	2 522 301	2 285 437	236 864
Estimations des réassurances	174 000	200 000	-26 000
Intérêts sur valeurs mobilières courus et non échus et loyers à recevoir	5 190 941	6 367 857	-1 176 916
Autres (Consignations)	523 336	1 951 217	-1 427 881
Total	69 985 494	47 282 872	22 702 622

II- NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DU BILAN

CP - Capitaux Propres

A la date du 31/12/2021 le capital social s'élève à 13 300 000 DT composé de 2 660 000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libéré en totalité.

La structure du capital social se présente comme suit :

Noms des actionnaires	Nbre d'actions	Valeur Nominale	MONTANT		Pourcentage du capital détenu
			Libéré	Non Libéré	
<u>Sociétés du groupe</u>					
BH BANK	635 596	5	3 177 980		23,89%
BH SICAF	248 968	5	1 244 840		9,36%
BH EQUITY	159 240	5	796 200		5,99%
BH INVEST	45 924	5	229 620		1,73%
BH LEASING	46 617	5	233 085		1,75%
Total	1 136 345		5 681 725	-	42,72%
<u>Administrateurs privés</u>	398 851	5	1 994 255		14,99%
<u>Personnes morales</u>	1 093 822	5	5 469 110		41,12%
<u>Personnes physiques</u>	30 982	5	154 910		1,16%
Total	1 523 655		7 618 275	-	57,28%
Total (sociétés du Groupe et autres)	2 660 000		13 300 000		100,00%

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

	Capital social	Réserves légales	Réserves Extraordinaires	Primes d'émission	Réserves pour réinvestissements	Fonds social	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2020	13 300 000	1 330 000	20 703 948	6 600 000	16 900 799	1 252 704	478 906	9 662 269	70 228 626
Réserves pour réinvestissements exonérés constatées en 2014									
Lors de la répartition du résultat de l'exercice 2013 Devenues disponibles et réaffectées en réserves extraordinaires			1 334 000		-1 334 000				
Affectation des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013 aux résultats reportés			-440 000				440 000		
Affectation AGO 08/04/2021									
Résultats reportés provenant des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013							-440 000	440 000	
Report à nouveau 2019							-478 906	478 906	
Réserves pour réinvestissements exonéré					3 000 000				-3 000 000
Fonds social						200 000			-200 000
Autres						-31			-31
Dividendes personnes morales prélevés sur le bénéfice exercice 2020								-2 220 000	-2 220 000
Dividendes personnes physiques prélevés sur les résultats reportés provenant réserves extraordinaires 31/12/2013								-440 000	-440 000
Réserves extraordinaires			4 000 000						-4 000 000
Report à nouveau 2020							721 175	-721 175	
Résultat 31/12/2021								13 147 954	13 147 954
Solde au 31/12/2021	13 300 000	1 330 000	25 597 948	6 600 000	18 566 799	1 452 673	721 175	13 147 954	80 716 549

Résultat par action :

Bénéfice 2020	9 662 269
Bénéfice 2021	13 147 954
Nombre d'actions de (5 DT de nominal) en 2020	2 660 000
Nombre d'actions de (5 DT de nominal) en 2021	2 660 000
Bénéfice par action 2020	3,632
Bénéfice par action 2021	4,943

Résultat de l'exercice

- ❖ Le Résultat Net de la période arrêté au 31/12/2021 est de 13 147 954 DT contre 9 662 269 DT au 31/12/2020 soit une augmentation de 36,08 %.

	31/12/2021	31/12/2020	
=	Résultat comptable avant réintégration	<u>17 078 663</u>	<u>15 342 832</u>
-	RS Libératoire	-1 731 860	-2 312 994
-	Taxe conjoncturelle année 2019		-224 550
	Résultat comptable après réintégration	<u>15 346 803</u>	<u>12 805 288</u>
+	Réintégrations	3 941 137	7 934 145
-	Déductions	-10 501 494	-9 466 587
	Résultat fiscal avant réinvestissements exonérés	8 786 446	11 272 846
-	Réinvestissements exonérés	-3 000 000	-3 000 000
=	Résultat fiscal	<u>5 786 446</u>	<u>8 272 846</u>
-	Impôt sur les sociétés	-2 025 256	-2 729 377
	Impôt sur les placements	-1731 860	-2 312 994
	Contribution sociale de solidarité (3%)	-173 593	-248 185
	Taxe conjoncturelle au profit du budget de l'état année 2020		-165 457
	Taxe conjoncturelle au profit du budget de l'état année 2019		-224 550
=	Résultat Net d'exercice	<u>13 147 954</u>	<u>9 662 269</u>

L'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021, a révisé le régime fiscal des revenus de capitaux mobiliers comme suit :

- Suppression de la retenue à la source libératoire due au taux de 35% sur les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme et de tout produit financier similaire, prévue par le décret-loi du Chef du Gouvernement N° 2020-30 du 10 juin 2020 ;
- Généralisation de l'application de la retenue à la source libératoire au taux de 20% à tous les revenus de capitaux mobiliers, et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Cette retenue à la source de 20% est désormais définitive, soit libératoire, et non susceptible de déduction ou de restitution.

PA 2 - Provisions pour autres risques et charges :

Les provisions pour autres risques et charges (provisions pour litiges) s'élèvent à 816 565 DT.

La société BH ASSURANCE a fait l'objet, au cours de l'exercice 2021 d'une vérification de la caisse nationale de sécurité sociale approfondie couvrant la période 2018-2020. Cette vérification a donné lieu à une première notification en décembre 2021 pour un montant de 528 KDT.

La société BH ASSURANCE a constitué une provision pour risque sur la base de l'évaluation faite par le conseiller qui tient compte des réponses à la notification de redressement envoyées aux autorités de contrôle. A la date du présent rapport, l'administration n'a pas encore donné de suite auxdites observations.

PA 3 - Provisions Techniques Brutes

Les provisions techniques arrêtées au 31/12/2021 totalisent 227 747 850 DT contre 208 012 017 DT au 31/12/2020.

Provisions Techniques	MONTANT 31/12/2021	MONTANT 31/12/2020	Variation 31/12/2021
Provisions mathématiques Vie	118 933 594	105 779 336	13 154 258
	118 933 594	105 779 336	13 154 258
Provisions pour primes non acquises			
AUTO	13173 809	11814 328	1359 481
RISQUES TECHNIQUES ET DIVERS	8506 604	9238 495	-731 891
INCENDIE	3175 764	2746 063	429 701
TRANSPORT	420 102	393 946	26 156
GROUPE MALADIE	79 221	50 172	29 049
	25 355 500	24 243 004	1 112 496
Provisions pour sinistres à payer			
VIE	22 424 321	18 298 166	4 126 155
GROUPE MALADIE	8995 055	7378 351	1616 704
AUTO	39183 435	35497 576	3685 859
RISQUES TECHNIQUES ET DIVERS	6516 898	5820 073	696 825
INCENDIE	5039 376	9298 777	-4259 401
TRANSPORT	313 598	987 898	-674 300
Non vie	60048 362	58982 675	1065 687
<u>Provision pour participations aux bénéfices vie</u>			
<u>Provision pour participations aux bénéfices non-vie</u>	986 073	708 836	277 237
<u>Provision pour égalisation et équilibrage</u>			
Autres provisions techniques non-vie			
Total	227 747 850	208 012 017	19 735 833

PA 5 – Dettes pour dépôt reçus des cessionnaires

Les dettes pour dépôt de réassurance s'élèvent au 31/12/2021 à 48 993 088 DT contre 46 524 707 DT au 31/12/2020.

	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Dépôt en garantie des PPNA	33 559 967	30 190 982	3 368 985
Dépôt en garantie des PSAP	15 433 121	16 333 725	-900 604
Total	48 993 088	46 524 707	2 468 381

PA 6 - Autres Dettes

Le solde de ce poste est de 18 817 575 DT au 31/12/2021 contre 18 398 181 DT au 31/12/2020, et se détaille comme suit :

Libellé	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020	Variation
-Dettes nées d'opérations d'assurances directes	5 036 821	4 359 435	677 386
-Dettes nées d'opérations de réassurances	5 232 132	4 984 706	247 426
-Dépôt et cautionnement reçues	448 019	330 958	117 061
-Personnel	16 594	15 117	1 477
-Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	2 425 740	3 936 791	-1 511 051
-Créditeurs divers	5 658 269	4 771 174	887 095
Total	18 817 575	18 398 181	419 394

PA 7 - Autres passifs

Le solde de ce poste est de 5 412 623 DT au 31/12/2021 contre 5 394 686 DT au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

- Charges à payer pour un montant 5 355 573 DT
- Produits constatés d'avance pour un montant de 57 050 DT.

III- NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

1- ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

PRV1- Prime acquises

Le poste « Primes Acquises » totalise 32 399 825 DT au 31/12/2021 contre 24 177 916 DT au 31/12/2020.

Libellé	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020	Variation
Primes émises et acceptées	54 104 695	44 331 046	9 773 649
Variation Primes à annuler			
Variation des primes acquises non émises	147 971	21 784	126 187
Sous-total 1	54 252 666	44 352 830	9 899 836
Primes cédées	-21 852 841	-20 174 914	-1 677 927
Total	32 399 825	24 177 916	8 221 909

La répartition ainsi que la structure des primes émises par nature de risque se présentent comme suit :

	31/12/2021	Part	31/12/2020	Part
DECES	36 392 579	67,08%	31 138 976	70,21%
CAPITALISATION	17 832 794	32,87%	13 188 508	29,74%
MIXTE	27 293	0,05%	25 346	0,06%
	54 252 666	100,00%	44 352 830	100,00%

PRV2 - Produits des Placements

Les produits des placements globaux (vie et non vie) de la société totalisent au 31/12/2021 un montant de 16 385 627 DT. La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

Provision technique vie	x Produits des placements

Capitaux propres + Provisions techniques vie et non vie	

Soit :

- Provisions techniques non-vie	86 389 935
- Provisions techniques vie	141 357 915
- Capitaux propres+ provisions techniques vie et non vie	295 316 445
- Produits des placements globaux	16 385 627

Ainsi, les produits des placements bruts qui se rapportent à l'assurance vie s'élèvent à 7 843 241 DT au 31/12/2021 contre un montant de 7 096 520 DT au 31/12/2020 et la reprise de correction de valeur sur placements totalise un montant de 856 629 DT.

CHV1- Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres totalise 19 107 236 DT au 31/12/2021 contre 6 154 467 DT au 31/12/2020.

Libellé	Montant	Montant	Variation
	au	au	
	31/12/2021	31/12/2020	
Sinistres payés	-26 348 918	-9 775 752	-16 573 166
Part des réassureurs dans les sinistres	9 079 406	3 680 033	5 399 373
Variation des provisions pour sinistres	-4 126 155	-624 335	-3 501 820
Part des réassureurs dans la variation des prov. pour sinistres	2 288 431	565 587	1 722 844
<u>Total</u>	-19 107 236	-6 154 467	-12 952 769

CHV2- Variation des autres provisions techniques

Le poste variation des autres provisions techniques de l'exercice totalise 13 154 258 DT au 31/12/2021 dont un montant de 2 586 048 DT à la charge du réassureur contre 16 677 825 DT au 31/12/2020 dont 3 067 106 DT à la charge du réassureur.

CHV4- Frais d'Exploitation

Les frais d'acquisition « composés essentiellement des commissions servies aux agents généraux et courtiers d'assurances » totalisent un montant 11 344 234 DT au 31/12/2021 contre 10 139 850 DT au 31/12/2020.

Le poste « Frais d'administration » de la société dégage un montant global (vie/non vie) de
18 009 035 DT au 31/12/2021 contre 21 322 191 DT au 31/12/2020.

Frais Généraux	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Frais du Personnels	8757 174	7187 989	1 569 185
Divers frais d'exploitation	4539 717	4773 244	-233 526
Honoraires commissions et vacations	569 243	447 226	122 017
Dotations aux amortissements	1780 343	1738 901	41 442
Etats impôts et taxes	2087 608	1961 190	126 418
Jetons de présence servis	106 250	112 500	-6 250
Dotations à la provision pour congés payés	-131 345	-64 734	-66 611
Dotations à la provision pour créances douteuses	523 395	3819 013	-3 295 618
Dotations à la provision pour dépréciation des titres	918 267	1346 862	-428 595
Reprise sur provisions pour dépréciation des titres	-1789 617		-1 789 617
Provisions pour risques et charges	648 000		648 000
Total	18 009 035	21 322 191	-3 313 155

La part attribuée au compte de résultat technique vie au 31/12/2021 est de 3 308 825 DT contre 3 773 157 au 31/12/2020.

A noter que la répartition des frais d'administration non directement affectables au titre des périodes concernées a été effectuée sur la base des clés de répartitions suivantes :

Clés de répartition	31/12/2021		31/12/2020	
	Vie	Non Vie	Vie	Non Vie
Effectif	19%	81%	19,51%	80,49%
Salaires	19%	81%	20,08%	79,92%
Chiffre d'affaires	36,78%	63,22%	34,76%	65,24%

La ventilation des charges de personnel :

Charges de personnels	31/12/2021	31/12/2020
Salaires	6 794 814	5 554 795
Pension de retraite	36 652	32 589
Charges sociales	1 364 889	1 111 482
Autres avantages en nature	560 819	489 123
	8 757 174	7 187 989

La ventilation par destination des frais généraux, les frais de gestion de placements ainsi que les dotations aux provisions et aux amortissements est répartie comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Total des charges affectées au compte résultat technique vie	3 308 825	3 773 157
Total des charges affectées au compte résultat technique non vie	14 738 000	15 454 843
Frais de gestion des placements		
-Etat de résultat vie :	838 540	967 472
- Etat de résultat	913 287	1 126 719
Reprise de correction de valeur sur placements		
-Etat de résultat vie :	-856 629	
- Etat de résultat	-932 988	
Total	18 009 035	21 322 191

Les commissions reçues des réassureurs au 31/12/2021 sont de 10 479 280 DT contre 11 558 133 DT au 31/12/2020.

CHV9- Charges des Placements

Le compte charges de placements affectés aux comptes de résultat technique vie dégage un solde au 31/12/2021 de 1 952 233 DT contre 1 914 845 DT au 31/12/2020.

Le compte de résultat vie dégage un résultat bénéficiaire au 31/12/2021 de 5 298 237 DT contre 6 993 221 DT au 31/12/2020 soit une diminution de 24,24 %.

2- ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE :

PRNV1 - Primes Acquisées

Le poste « Primes acquises » totalise 77 739 964 DT au 31/12/2021 contre 67 222 804 DT au 31/12/2020 soit une augmentation de 10 517 160 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020	Variation
Primes émises	90 942 697	81 748 020	9 194 677
Acceptations	730 390	838 354	-107 964
Primes acquises non émises	1 528 488	664 670	863 818
Prime à annuler	75 280	-14 413	89 693
Sous-Total (1)*	93 276 855	83 236 631	10 040 224
Variation des primes émises non acquises	-1 112 496	-2 400 792	1 288 296
Primes acquises	92 164 359	80 835 839	11 328 520
Primes cédées	-14 958 311	-14 435 296	-523 015
Part des réassureurs dans la variation des PPNA	533 916	822 261	-288 345
Total	77 739 964	67 222 804	10 517 160

* La répartition ainsi que la structure des primes émises par nature de risque se présentent comme suit :

	Réalisations 31/12/2021	Réalisations 31/12/2020	Variation 31/12/2021	Taux Évolution
AUTO	29 657 861	26 621 541	3 036 320	11,41%
ARD	2 288 412	2 049 989	238 423	11,63%
INCENDIE	11 227 190	8 864 893	2 362 297	26,65%
ENGINEERING	2 391 705	3 266 255	-874 550	-26,78%
TRANSPORT	4 101 731	3 535 237	566 494	16,02%
MALADIE	43 609 956	38 898 716	4 711 240	12,11%
<i>Total</i>	93 276 855	83 236 631	10 040 224	12,06%

PRNT3 - Produits de placements alloués transférés de l'état de résultat

Les produits des placements globaux (vie et non vie) de la société totalisent au 31/12/2021 un montant de 16 385 627 DT. La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique non-vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

Provision technique non vie <hr/> Capitaux propres + Provisions techniques vie et non vie	x Produits des placements
--	---------------------------

Soit :

- Provisions techniques non vie	86 389 935
- Provisions techniques vie	141 357 915
- Capitaux propres+ provisions techniques vie et non vie	295 316 445
- Produits des placements globaux	16 385 627

Ainsi, les produits de placements bruts qui se rapportent à l'assurance non-vie s'élèvent à 4 793 344 DT au 31/12/2021 contre un montant de 4 800 572 DT au 31/12/2020.

CHNV1- Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres totalise 52 704 417 DT au 31/12/2021 contre 44 732 567 DT au 31/12/2020.

Libellé	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020	Variation
Sinistres payés	-54 901 269	-46 669 492	-8 231 777
Part des réassureurs dans les sinistres	6 141 796	3 300 991	2 840 805
Variation des provisions pour sinistres	-1 065 687	-3 536 540	2 470 853
Part des réassureurs dans la variation des prov. pour sinistres	-2 879 257	2 172 474	-5 051 731
<u>Total</u>	-52 704 417	-44 732 567	-7 971 850

CHNV3- Participations aux bénéfices et ristournes

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 381 168 DT contre 614 271 DT au 31/12/2020.

CHNV4- Frais d'Exploitation

Les frais d'acquisition « composés essentiellement des commissions servies aux agents généraux et courtiers d'assurances » totalisent un montant de 10 066 475 DT au 31/12/2021 contre 8 280 395 DT au 31/12/2020.

Le poste « Frais d'administration » de la société dégage un montant global (vie/non vie) de 18 009 035 DT au 31/12/2021 DT contre 21 322 191 DT au 31/12/2020.

La part attribuée au compte de résultat technique non-vie au 31/12/2021 est de 14 738 000 DT contre 15 454 843 DT au 31/12/2020.

A noter que la répartition des frais d'administration non directement affectables au titre des périodes concernées a été effectuée sur la base des clés de répartitions suivantes :

Clés de répartition	31/12/2021		31/12/2020	
	Vie	Non Vie	Vie	Non Vie
Effectif	19%	81%	19,51%	80,49%
Salaires	19%	81%	20,08%	79,92%
Chiffre d'affaires	36,78%	63,22%	34,76%	65,24%

Frais d'acquisition reportés non vie : Les montants comptabilisés se présentent comme suit :

Exercice	Libération	Constataion	Variation
Au titre de l'exercice 2021	2 285 437	2 522 301	236 864

Les commissions reçues des réassureurs au 31/12/2021 sont de 3 845 935 DT contre 3 596 914 au 31/12/2020.

Le compte de résultat non vie dégage un résultat bénéficiaire de 8 463 943 DT au 31/12/2021 contre 6 410 411 DT au 31/12/2020 soit une évolution de 32,03%.

3- ETAT DE RESULTAT :

	31/12/2021	31/12/2020	Variation	Taux
RTNV Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non-vie	8 463 943	6410 411	2053 532	32,03%
RTV Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	5 298 237	6993 221	-1694 984	-24,24%
PRNT 1 Produits des placements (assurance et/ou réassurance non vie)				
PRNT11 Revenus des placements	8 542 386	8264 619	277 767	3,36%
PRNT12 Produits des autres placements				
PRNT13 Reprise des corrections de valeur sur placements	932 988		932 988	
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements				
PRNT2 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non-vie				
CHNT1 Charges des placements (assurances et /ou réassurances non-vie)				
CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	-406 937	-431 850	24 913	-5,77%
CHNT12 Correction des valeurs sur placements	-913 287	-1126 719	213 432	-18,94%
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements	-186		- 186	
CHNT2 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non-vie	-4 793 344	-4800 572	7 228	-0,15%
PRNT2 Autres produits non techniques	50 263	46 763	3 500	7,48%
CHNT3 Autres charges non techniques	-95 400	-13 041	-82 359	631,54%
Résultat provenant des activités ordinaires	17 078 663	15 342 832	1 735 831	11,31%
CHNT4 Impôts sur le résultat	-2 025 256	-2729 377	704 121	-25,80%
CHNT41 Impôts sur placement	-1 731 860	-2312 994	581 134	-25,12%
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	13 321 547	10 300 461	3 021 086	29,33%
PRNT4 Gains extraordinaires				
CHNT5 Pertes extraordinaires	-173 593	-638 192	464 599	-72,80%
Résultat extraordinaire	13 147 954	9 662 269	3 485 685	36,08 %
Résultat net de l'exercice	13 147 954	9662 269	3 485 685	36,08 %
CHNT6/PRNT5 Effet des modifications comptables				
Résultat net de l'exercice après modifications comptables	13 147 954	9 662 269	3 295 685	36,08%

8- Charges des commissions par intermédiaires :

Le montant total des commissions servies aux intermédiaires,(CHV41+CHNV41) s'élevant à la somme

de 21 410 709 DT en 2021 contre 18 420 245 DT en 2020, se détaille comme suit :

Catégorie	Montant 2021	Montant 2020
Agents généraux	5 807 994	4 595 724
Courtiers	5 005 921	4 372 997
Autres	10 388 129	9 215 951
Acceptations	208 665	235 573
Total	21 410 709	18 420 245

9-Ventilation des produits non techniques :

Produits non techniques	Montant 2021	Montant 2020
Profit exceptionnel	49 813	35 438
Autres	450	6 825
Vente matériels		4 500
Total	50 263	46 763

10- Ventilation des charges non techniques :

Charges non techniques	Montant 2021	Montant 2020
Autres pertes	95 400	2 794
Matériels mis en rebus AAI	-	10 247
Vente matériels AAI	-	-
Total	95 400	13 041

11- Ventilation des pertes extraordinaires :

Pertes extraordinaires	Montant 2021	Montant 2020
Contribution sociale de solidarité 3%	173 593	248 185
Taxe conjoncturelle au profit du budget de l'état année 2020 2%	-	165 457
Taxe conjoncturelle au profit du budget de l'état année 2019 2%	-	224 550
Total	173 593	638 192

12- NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

1 flux de trésorerie liés à l'exploitation : 26 775 353 DT

1-1 Encaissements des primes reçues des assurés : 145 015 733 DT.

1-2 Sommes versées pour paiement des sinistres : - 76 806 241 DT.

1-3 Encaissements des primes reçues des acceptations : 18 596 DT.

1-4 décaissements des primes pour les cessions

Il s'agit de sommes versées aux réassureurs pour un montant de -6 804 690 DT.

1-5 Commissions versées aux intermédiaires : -18 656 812 DT.

1-6 Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

- sommes versées au personnel s'élèvent à- 6 681 682 DT

- sommes versées aux fournisseurs s'élèvent à -8 184 446 DT.

1-7 taxes sur les assurances versées au trésor

- la taxe sur les assurances s'élève à- 13 022 835 DT.

1-8 produits financiers reçus

-Encaissements intérêts, dividendes, jetons de présence, et autres produits financiers pour un

montant total de 16 877 018 DT.

1-9 Impôts sur les bénéfices et impôts divers payés : - 4 979 288 DT.

2/Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement : 1 066 202 DT.

- Encaissement provenant de la cession des immobilisations incorporelles et corporelles : 0 DT

- Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles : - 986 340 DT

- Décaissement sur acquisitions des placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation pour -47 923 000 DT.

- Encaissements sur cessions des placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation pour 49 975 542 DT.

3/Flux de trésorerie liés aux activités de financements : -2 745 000 DT

- Dividendes et autres distributions : - 2 745 000 DT

4/Variation de trésorerie : 25 096 555 DT.

5/Trésorerie de début d'exercice : 36 478 361 DT.

6/ Trésorerie de fin d'exercice 61 574 916 DT.

participation												
3.3.1 Parts												
3.3.2 Bons et obligations												
3.4 Autres placements financiers	155 970 180	45 962 465	50 654 792	151 277 853	5 799 385	56 048	1 335 589	4 519 844	146 758 009			
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	22 032 306		1 000 000	21 032 306	3 128 312	56 048	983 515	2 200 845	18 831 451			
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	74 658 903	28 074 565	10 003 407	92 730 061	500 000			500 000	92 230 061			
3.4.3 Prêts hypothécaire												
3.4.4 Autres prêts	1 495 073	487 900	693 363	1 289 610	300 000		300 000	0	1 289 610			
3.4.5 Dépôt auprès des etabl. bancaires et financiers	39 168 022	14 400 000	38 568 022	15 000 000					15 000 000			
3.4.6 Autres	18 615 876	3 000 000	390 000	21 225 876	1 871 073		52 074	1 818 999	19 406 877			
3.5 Créances pour espèces déposées	708 829	682 358	708 829	682 358					682 358			
3.6 Placements des contrats en UC	193 394 898	53 644 823	54 961 121	192 078 600	6 465 577	7 825 985	535 014	827 069	1 698 420	7 000 591	6 954 634	178 123 375
TOTAL:	201 474 296	55 051 865	55 077 406	201 448 755	11 632 864	7 825 985	1 780 344	827 069	1 698 420	13 413 208	6 954 634	181 080 913

C2 - VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS :

	Autres revenus et frais financiers	Revenus dans les entreprises liées et avec lien de participations	Total
1-Placements immobiliers			
1-1 Immeubles	455 833	945 661	1 401 494
2-Participations			
2-1 Titres émis par l'état ou jouissant de sa garantie	3 282 096		3 282 096
2-2 Emprunts obligataires	3 874 290	1 212 580	5 086 870
2-3 Actions des sociétés cotées en bourse	288 069		288 069
2-4 Parts et actions dans les OPCVM	167 804	29 234	197 038
2-6 Autres actions et valeurs mobilières	20896		20 896
2-7 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	1 385 044	603 687	1 988 731
3- Autres revenus	47 618	4 072 815	4 120 433
Total produits des placements (PRV 21+PRNT 11)	9 521 650	6 863 977	16 385 627
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts			-1 520 630
Frais externes			-1 752 013
Total charges des placements (CHV 9+CHNT 1)			-3 272 643

C3- Etat récapitulatif des placements :

	Valeur Brute	Valeur Nette
Placements immobiliers	18 633 568	9 961 956
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	25 916 331	23 036 032
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	550 396	550 396
Autre parts d'OPCVM	705 400	621 085
Obligations et autres titres à revenu fixe	108 075 061	107 575 061
Autres placements financiers	21 225 876	19 406 877
Autres prêts et effets assimilés	1 289 610	1 289 610
Dépôt auprès des entreprises cédantes	682 358	682 358
Autres dépôts	15 000 000	15 000 000
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus		
<i>Total</i>	192 078 600	178 123 375

C4 -RESULTAT TECHNIQUE NON VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE :

	AUTO	ARD	INCENDIE	ENG	TRANSPORT	MALADIE	TOTAL
Primes acquises	28 298 380	2 187 531	10 797 489	3 224 477	4 075 575	43 580 907	92 164 359
Primes émises	29 657 861	2 288 412	11 227 190	2 391 705	4 101 731	43 609 956	93 276 855
Variation des primes non acquises	-1 359 481	-100 881	-429 701	832 772	-26 156	-29 049	-1 112 496
Charges de prestation	-19 071 022	-758 107	-1 494 904	-697 425	-256 404	-33 951 198	-56 229 060
Prestations et frais payés	-15 385 163	-212 738	-5 752 449	-545 970	-785 495	-32 219 454	-54 901 269
Charges des provisions pour prestations diverses	-3 685 859	-545 369	4 257 545	-151 455	529 091	-1 731 744	-1 327 791
Solde de souscription	9 227 358	1 429 424	9 302 585	2 527 052	3 819 171	9 629 709	35 935 299
Frais d'acquisition	-2 909 288	-219 978	-1 961 011	-304 801	-628 950	-4 042 447	-10 066 475
variation des frais d'acquisition reportés	117 828	9 313	136 079	-28 059	116	1 587	236 864
frais d'administration	-6 177 924	-630 901	-1 908 630	-1 298 420	-719 082	-4 003 043	-14 738 000
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-8 969 384	-841 566	-3 733 562	-1 631 280	-1 347 916	-8 043 903	-24 567 611
Produits nets de placements	2 905 041	177 422	458 540	656 545	67 342	528 454	4 793 344
Participation aux résultats		-655	-51 897		-100 338	-228 278	-381 168
Solde financier	2 905 041	176 767	406 643	656 545	-32 996	300 176	4 412 176
Primes cédées	-1 337 314	-1 425 551	-8 208 381	-1 715 927	-2 271 138		-14 958 311
Part des réassureurs dans les prestations payées	46 570	167 284	4 944 796	530 858	452 288		6 141 796
Part des réassureurs dans les provisions pour primes non émises		33 342	233 807	131 460	135 307		533 916
Part des réassureurs dans les charges des provisions	116 722	210 899	-3 599 648	272 800	119 970		-2 879 257
Commissions reçus des réassureurs		261 300	2 290 657	557 593	736 385		3 845 935
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-1 174 022	-752 726	-4 338 769	-223 216	-827 188		-7 315 921
Résultat technique	1 988 993	11 899	1 636 897	1 329 101	1 611 071	1 885 982	8 463 943

C5 -RESULTAT TECHNIQUE VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE :

	DECES	CAPITAL- ISATION	VIE	Total
Primes	36 392 579	17 832 794	27 293	54 252 666
Charges de prestations	-17 997 374	-12 477 699		-30 475 073
Charges des provisions d'assurance vie	-5 564 391	-7 551 382	-38 485	-17 302 160
Solde de souscription	12 830 814	-2 196 287	-11 192	10 623 335
Frais d'acquisitions	-11 087 766	-256 018	-450	-11 344 234
Frais d'acquisition reportés				-
Autres charges de gestion nettes	-2 647 060	-658 456	- 3 309	-3 308 825
Charge d'acquisition et de gestion nettes	-13 734 826	-914 474	- 3 759	-14 653 059
Produits nets de placements	5 628 816	3 044 954	26 100	7 096 520
Charges de placements	-1 359 942	-585 670	-6 621	-1 952 233
Participation aux résultats et intérêt techniques				
Solde financier	4 268 874	2 459 284	19 479	6 747 637
Primes cédées et/ou rétrocédées	-21 852 841			-21 852 841
Part des réassureurs dans les charges de prestations	9 079 406			9 079 406
Part des réassureurs dans les charges de provisions pour sinistres	2 288 431			2 288 431
Part des réassureurs dans les provisions techniques	2 586 048			2 586 048
Commissions reçues des réassureurs	10 479 280			10 479 280
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	2 580 324			2 580 324
Résultat technique vie	5 945 186	-651 477	4 528	5 298 237

C6-TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE VIE

	<i>Total</i>
Primes	54 252 666
Charges de prestations	-26 348 918
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	-17 280 413
Solde de souscription	10 623 335
Frais d'acquisitions	-11 344 234
Autres charges de gestion nettes	-3 308 825
Charge d'acquisition et de gestion nettes	-14 653 059
Produits nets de placements	8 699 870
Charges de gestion des placements	-838 540
Participation aux résultats et intérêts techniques	-1 113 693
Solde financier	6 747 637
Primes cédées et/ou rétrocédées	-21 852 841
Part des réassureurs dans les charges de prestations	9 079 406
Part des réassureurs dans les charges de provisions pour sinistres	2 288 431
Part des réassureurs dans les provisions	2 586 048
Commissions reçues des réassureurs	10 479 280
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	2 580 324
Résultat technique	5 298 237
Informations complémentaires	
Montant des rachats	1 271 898
Sinistres et capitaux échus	25 077 020
Provisions pour sinistres à la clôture	22 424 321
Provisions pour sinistres à l'ouverture	18 298 166
Provisions techniques brutes à la clôture	118 933 594
Provisions techniques brutes à l'ouverture	105 779 336

C7-TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE

	Total
Primes acquises	92 164 359
Primes émises	93 276 855
Variation des primes non acquises	- 1 112 496
Charges de prestation	-56 229 060
Prestations et frais payés	-54 901 269
Charges des provisions pour prestations diverses	-1 327 791
Variation des autres provisions techniques	
Solde de souscription	35 935 299
Frais d'acquisition	-10 066 475
Frais d'acquisition reportés	236 864
Frais d'administration	-14 738 000
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-24 567 611
Produits nets de placements	4 793 344
Participation aux résultats	-381 168
Solde financier	4 412 176
Primes cédées	-14 958 311
Part des réassureurs dans les primes acquises	533 916
Part des réassureurs dans les prestations payées	6 141 796
Part des réassureurs dans les charges de provisions pour prestations	-2 879 257
Commissions reçues des réassureurs	3 845 935
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	- 7 315 921
Résultat technique	8 463 943
Informations complémentaires	
Provisions pour primes non acquises clôture	25 355 500
Provisions pour primes non acquises ouverture	24 243 004
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	60 048 362
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	58 982 675
Provisions pour P.B. non-vie à la clôture	986 073
Provisions pour P.B. non-vie à l'ouverture	708 836
Provision pour égalisation et équilibrage à la clôture	
Provision pour égalisation et équilibrage à l'ouverture	
Autres provisions techniques clôture	
Autres provisions techniques ouverture	

**C8-TABLEAU DE VENTILATION DES PRIMES EMISES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE ET PAR NATURE DE
C10 –ETAT DES REGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER :**

RISQUE :

	31/12/2021	31/12/2020	Variation
NORD	131 351 670	113 741 754	17 609 916
CENTRE	7 533 088	6 039 040	1 494 048
SUD	8 644 763	7 808 667	836 096
Total	147 529 521	127 589 461	19 940 060
	31/12/2021	31/12/2020	Variation
DECES	36 392 579	31 138 976	5 253 603
CAPITALISATION	17 832 794	13 188 508	4 644 286
VIE	27 293	25 346	1 947
Total VIE	54 252 666	44 352 830	9 899 836
AUTO	29 657 861	26 621 541	3 036 320
ARD	2 288 412	2 049 989	238 423
INCENDIE	11 227 190	8 864 893	2 362 297
ENGINEERING	2 391 705	3 266 255	-874 550
TRANSPORT	4 101 731	3 535 237	566 494
MALADIE	43 609 956	38 898 716	4 711 240
Total NON-VIE	93 276 855	83 236 631	10 040 224
Total	147 529 521	127 589 461	19 940 060

C9-PARTICIPATION CROISEES :

Titres détenus	Capital social	nombre d'actions souscrites	valeur nominale de l'action	Capital détenu	% de détention BH ASSURANCE /Filiales BH Bank et autres	% de détention Filiales BH Bank/ BH ASSURANCE
BH LEASING	35 000 000	699 999	5	3 156 765	9,99%	1,75%
BH INVEST	3 000 000	2 186	100	218 376	7,28%	1,73%
BH IMMO	15000 000	61 926	100	6 192 600	41,28%	
BH EQUITY	18 000 000	359 640	5	1 798 200	9,99%	5,99%
STIMEC	1 400 000	23 660	10	236 600	16,90%	
BH RECOUVREMENT	2 000 000	39 988	10	399 880	19,99%	
BH technologies	800 000	3 300	100	330 000	41,25%	

Année d'inventaire	2017	2018	2019
<i>Inventaire 2019</i>			
Règlements cumulés	28 356 190	21 268 149	26 235 987
Provisions pour sinistres	7 096 956	11 465 639	18 701 198
Total charges des sinistres	35 453 146	32 733 788	44 937 184
Primes acquises	49 614 741	59 711 903	73 674 227
% sinistres / primes acquises	71 %	55%	61%

Année d'inventaire	2017	2018	2019	2020
<i>Inventaire 2020</i>				
Règlements cumulés	21 697 612	27 473 217	28 356 190	26 235 987
Provisions pour sinistres	3 863 051	2 639 746	7 096 956	18 701 198
Total charges des sinistres	25 560 663	30 112 963	35 453 146	44 937 184
Primes acquises	49 614 741	59 711 903	73 674 227	80 835 839
% sinistres / primes acquises	69%	71%	71%	61%

Année d'inventaire	2017	2018	2019	2020	2021
<i>Inventaire 2021</i>					
Règlements cumulés	36 509 617	46 996 924	57 103 942	44 624 194	33 725 422
Provisions pour sinistres	3 426 422	6 272 774	7 078 004	9 830 259	28 442 755
Total charges des sinistres	39 936 039	53 269 698	64 181 946	54 454 453	62 168 177
Primes acquises	49 614 741	59 711 903	73 674 227	80 835 839	92 164 359
% sinistres / primes acquises	80%	89 %	87 %	67%	67%

C11 : Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers au 31/12/2021

Année inventaires	Exercices				
	2017	2018	2019	2020	2021
Participation aux résultats (État de résultat technique)					
*Participation attribuée à des contrats (Y compris intérêts techniques).			114 921	246 310	
* Variation de la provision pour participation aux bénéfices.	57 892	71 199	318 774	239 475	288 021
Participation aux résultats des contrats d'assurance vie	59 775 653	69 946 055	81 981 078	97 440 424	112 356 465
*provisions mathématiques moyennes					
*Montant minimum de participation	-	-	-	-	-
*Montant effectif de la participation dont attribué (y compris intérêts techniques) dont variation de la provision pour PB.	-	-	-	-	-

La première partie du tableau correspond à la décomposition du poste participation aux bénéfices et ristournes de l'état de résultat technique de l'assurance vie en participation attribuée aux contrats et variation de la provision pour participation aux bénéfices. Ces éléments sont obtenus à partir de la nomenclature comptable.

La seconde partie du tableau reprend les éléments suivants :

- a) Les provisions mathématiques moyennes qui correspondent à la moyenne arithmétique des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice.
- b) Le montant minimum de la PB qui est déterminé sur la base des obligations contractuelles en la matière.
- c) Le montant effectif de la participation aux bénéfices qui reprend le total de la partie (1) du tableau

C12-MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES :

	Capital social	Réserves légales	Réserves Extraordinaires	Primes d'émission	Réserves pour réinvestissements	fonds social	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2015	13 300 000	1 330 000	5 109 906	6 600 000	9 126 006	996 370	262 716	6 057 461	42 782 459
affectation AGO du 10/05/2016					2 566 800		3 490 661		6 057 461
Report à nouveau dividendes			-2 660 000					-3 490 661	-3 490 661
encaissement						16 261			16 261
décaissement						-15 413			-15 413
Réserves pour réinvestissements								-2 566 800	-2 566 800
Résultat avant modification comptable								5 122 865	5 122 865
Effets de modifications comptables									
Solde au 31/12/2016	13 300 000	1 330 000	2 449 906	6 600 000	11 692 806	997 218	3 753 377	5 122 865	45 246 172
Report à nouveau exercice 2013							-262 716	262 716	
Report à nouveau exercice 2015							-3 490 661	3 490 661	
Réserves extraordinaires exercice 2013			-430 680					430 680	
Résultat reporté									
Affectation AGO du 27/04/2017			3 600 000		2 499 999			-6 099 999	
Dividendes à payer								-2 660 000	-2 660 000
Autres variations						1 083			1 083
Report à nouveau exercice 2013							262 716	-262 716	
Report à nouveau exercice 2016							284 207	-284 207	
Résultat au 31/12/2017								6 146 636	6 146 636
Solde au 31 /12/2017	13 300 000	1 330 000	5 619 226	6 600 000	14 192 805	998 301	546 923	6 146 636	48 733 891
Affectation des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013 aux résultats reportés			-217 284				217 284		
Affectations approuvées par l'A.G.O. du 19/04/2018									
Report à nouveau 2013							-262 716	262 716	
Report à nouveau 2016							-284 207	284 207	

	Capital social	Réserves légales	Réserves Extraordinaires	Primes d'émission	Réserves pour réinvestissements	fonds social	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
devenues disponibles et réaffectées en réserves extraordinaires			2 152 900		-2 152 900				
Affectation des des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013 aux résultats reportés			-490 000				490 000		
Résultat reportés provenant des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013							-490 000	490 000	
Report à nouveau 2019							-791 736	791 736	
Réserves pour réinvestissements exonéré					4 000 000			-4 000 000	
Fonds social						150 000		-150 000	
Autres						-478			-478
Dividendes personnes morales prélevés sur le bénéfice Exercice 2019								-2 170 000	-2 170 000
Dividendes personnes physiques prélevés sur les résultats reportés provenant réserves extraordinaires 31/12/2013								-490 000	-490 000
Réserves extraordinaires			3 500 000					-3 500 000	
Report à nouveau 2019							478 906	-478 906	
Résultat 31/12/2020								9 662 269	9 662 269
Solde au 31/12/2020	13300 000	1330 000	20703 948	6600 000	16900 799	1252 704	478 906	9662 269	70228 626
Lors de la répartition du résultat de l'exercice 2013									
Devenues disponibles et réaffectées en réserves extraordinaires			1 334 000		-1 334 000				
Affectation des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013 aux résultats reportés			-440 000				440 000		
Affectation AGO 08/04/2021									
Résultats reportés provenant des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013							-440 000	440 000	

	Capital social	Réserves légales	Réserves Extraordinaires	Primes d'émission	Réserves pour réinvestissements	fonds social	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
Report à nouveau 2019							-478 906	478 906	
Réserves pour réinvestissements exonéré					3000 000			-3000 000	
Fonds social						200 000		-200 000	
Autres						- 31			- 31
Dividendes personnes morales prélevés sur le bénéfice exercice 2020								-2220 000	-2220 000
Dividendes personnes physiques prélevés sur les résultats reportés provenant réserves extraordinaires 31/12/2013								-440 000	-440 000
Réserves extraordinaires			4000 000					-4000 000	
Report à nouveau 2020							721 175	-721 175	
Résultat 31/12/2021								13 147 954	13 147 954
Solde au 31/12/2021	13 300 000	1 330 000	25 597 948	6600 000	18 566 799	1452 673	721 175	13 147 954	80 716 549

SOCIETE « BH ASSURANCE »
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de la société « BH ASSURANCE »

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « BH ASSURANCE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un total bilan de 382 504 250 dinars, un résultat net de l'exercice de 13 147 954 dinars, un résultat technique non vie bénéficiaire de 8 463 943 dinars et un résultat technique vie bénéficiaire de 5 298 237 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « BH ASSURANCE » au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a. Evaluation des provisions techniques

Question clé de l'audit

La société « BH Assurance », en tant qu'une société d'assurances, doit identifier et quantifier ses engagements actuels et futurs. La constitution de provisions techniques suffisantes pour faire face aux engagements nés des contrats d'assurances souscrits constitue l'élément crucial d'un régime sain d'adéquation des fonds propres et de solvabilité. Cette obligation est prévue à l'article 59 du code des assurances qui exige des sociétés d'assurances de constituer des provisions techniques suffisantes pour le règlement intégral de leurs engagements vis-à-vis des assurés ou bénéficiaires de contrats.

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre des finances du 27 février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005 et comme décrit dans la note 6.5 des états financiers.

Au 31 décembre 2021, les provisions techniques s'élèvent à un montant de 227 747 850 DT pour un total de bilan de 382 504 250 DT, soit 60% du total bilan.

Compte tenu de l'importance des montants en jeu et de la complexité des méthodes de détermination des provisions techniques, nous avons considéré l'évaluation des provisions techniques comme une question clé dans notre audit.

Comment notre audit a-t-il abordé la question clé de l'audit

Nous avons focalisé nos travaux d'audit sur l'évaluation des provisions techniques tant pour la branche Vie que pour la branche Non-Vie en analysant de manière spécifique le model d'évaluation, les données statistiques et actuarielles ainsi que les hypothèses clés utilisées par la direction. Nos diligences comprennent :

- L'évaluation du contrôle interne régissant le processus d'évaluation des provisions techniques afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés,
- Apprécier la pertinence des hypothèses et techniques statistiques et actuarielles utilisées pour déterminer les montants des provisions techniques pour les branches Vie et Non-Vie,
- S'assurer que les provisions techniques ont été évaluées conformément aux dispositions

de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005 et aux dispositions de la NCT 29 « Les provisions techniques dans les entreprises d'assurances et / ou de réassurance »,

- Faire appel à un actuaires inscrits sur le registre tenu par la fédération tunisienne des sociétés d'assurances ayant fait l'objet d'une acceptation préalable par le CGA afin d'évaluer les provisions techniques non vie et vie de la société « BH Assurance »,
- Examiner un échantillon des dossiers de sinistres des différentes branches d'assurances conformément à la circulaire du CGA N° 2010-258.

b. Evaluation des Placements financiers

Question clé de l'audit

Du fait de l'inversion de leur cycle de production, les compagnies d'assurance sont tenues d'estimer les charges qu'elles seront amenées à payer et constituer des provisions techniques à due concurrence. Pour pouvoir faire face à ces règlements futurs, les compagnies d'assurance doivent disposer des placements d'un montant au moins égal aux provisions techniques. Le législateur a mis en place un ensemble de règles applicables aux actifs représentatifs des engagements techniques visant à sauvegarder la solvabilité des compagnies d'assurances et de protéger les assurés en leur garantissant à tout moment le paiement des prestations qui leur sont dues par l'assureur. La réglementation des placements porte principalement sur les règles de répartition et de dispersion des actifs admis en représentation des provisions techniques ainsi que sur les règles d'évaluation de ces actifs.

Les placements financiers sont évalués conformément à l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005, modifiant l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation et comme décrit dans la note 6.3 des états financiers.

Au 31 décembre 2021, l'encours des placements financiers s'élève à un montant brut de 192 078 600 DT, provisionnés à concurrence de 13 955 225 DT, soit un montant net de 178 123 375 DT, représentant 47% du total bilan.

Compte tenu de l'importance des placements financiers par rapport au total bilan de la société « BH Assurance » et les risques de dépréciation de leurs valeurs, nous avons considéré l'évaluation des placements financiers comme une question clé dans notre audit.

Comment notre audit a-t-il abordé la question clé de l'audit

L'essentiel de nos travaux d'audit des placements financiers a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes:

- L'évaluation du contrôle interne régissant le processus d'évaluation des placements financiers afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés,
- S'assurer que les placements financiers ont été évaluées conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié

par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005 et aux dispositions de la NC 31 « Les placements dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance »,

- Nous avons examiné les informations données par la direction sur l'activité et les perspectives d'avenir envisageables ainsi que les critères et hypothèses retenues pour déterminer les valeurs d'utilité des différents titres de participations et les provisions qui en résultent.

Les questions clés de l'audit ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 10 Mars 2022
Les Commissaires aux Comptes

P/ GROUPEMENT PRO AUDIT& CMA

Mr Tarek ZAHAF

P/ CMC – DFK International

Mr Chérif BEN ZINA

SOCIETE « BH ASSURANCE »
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

En application des dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que nous avons été avisés des opérations suivantes entrant dans le champ d'application des articles précités :

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice :

La direction générale de votre société nous a tenu informés des conventions suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

1. Personne concernée : « BH LEASING »: Administrateur :

1.1 La société « BH ASSURANCE » a souscrit à un ensemble de Certificats de dépôts avec les modalités suivantes :

DATE DE SOUSCRIPTION	DATE D'ECHEANCE	MONTANT	TAUX	Nombre de jours	INTERET BRUT	INTERET 2021
11/03/2021	06/03/2022	2 000 000	8,25%	360	152 425	127 049
TOTAL		2 000 000				127 049

2. Personne concernée : la « BH BANK »: Administrateur :

2.1 La « BH BANK », a souscrit au cours de l'exercice 2021, à une police d'assurance auprès de la société « BH ASSURANCE » :

Polices	Montants HT
Transport	2 710

2.2 La société « BH ASSURANCE » a l'emprunt

emprunt obligataire émis par la BH BANK pour un de 7 000 000 DT pour une durée de 5 ans et un taux de rendement égal à 9,35%.

Le montant des produits constatés en 2021 s'élève à 453 667 DT.

B. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :

Par ailleurs, en application de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Personne concernée : la « BH BANK »: Administrateur :

1.1 La « BH BANK », a souscrit au cours de l'exercice 2021, à des polices d'assurance auprès de la société « BH ASSURANCE » :

Polices	Montants HT
Assurance groupe	11 311 751
Automobile	54 291
Engineering	24 804
Assurances risques divers	364 130
Assurance vie IDR	3 500 000
Assurances Incendie	200 794

1.2 La « BH BANK » a conclu avec la société « BH ASSURANCE » un contrat d'assurance capitalisation, ayant pour objet la couverture des prestations prises en charge par la banque dans le cadre du plan d'assainissement moyennant le versement des montants annuels convenus dans un fond géré au profit de la BH BANK .

En 2021, « BH ASSURANCE » a perçu une prime annuelle hors taxes de 6 605 026 DT.

1.3 La société « BH ASSURANCE » loue à la « BH BANK » l'immeuble K du complexe immobilier « Espace Tunis » à partir du 1^{er} Juillet 2005.

Le produit de la location au titre de l'exercice 2021 s'élève à 432 279 DT HT.

1.4 La « BH BANK » accepte la location à usage administratif et commercial du local agence bancaire sis à Tunis, Centre Urbain Nord immeuble BH ASSURANCE à partir du 1^{er} juillet 2010.

Le produit de la location au titre de l'exercice 2021 s'élève à 49 768 DT HT.

1.5 La commission au profit de la « BH BANK » relative au contrat DHAMEN fixée à 40% des primes nettes, ainsi que les commissions contrats vie crédits commerciaux s'élèvent à 9 334 394 DT ; et ce conformément à la convention de bancassurance.

1.6 Les commissions au profit de la « BH BANK », relatives aux contrats « tout risque chantier », « responsabilité civile décennale » et « incendie crédits commerciaux », s'élèvent pour l'exercice 2021 à 13 187 DT.

1.7 La participation bénéficiaire au profit de la « BH BANK » relative au contrat incendie crédits habitat s'élève pour l'exercice 2021 à 65 156 DT.

1.8 La société « BH ASSURANCE » a souscrit le 31/12/2009 à un emprunt obligataire de 7 500 000 DT émis par la « BH BANK » pour une durée de 15 ans et un taux de rendement égal TMM +0.8 %.

Le montant des produits constatés en 2021 s'élève à 161 821 DT.

- La société « BH ASSURANCE » a souscrit le 29/05/2015 à un emprunt obligataire BH Subordonné 2015-1 de 6 600 000 DT émis par la « BH BANK » pour une durée de 7ans et un taux de rendement égal 7.5%.

Le montant des produits constatés en 2021 s'élève à 139 142 DT.

- La société « BH ASSURANCE » a souscrit le 28/02/2017 à un emprunt obligataire subordonné BH/2017 de 3 500 000 DT émis par la « BH BANK » pour une durée de 7ans dont 2 années de franchise et un taux de rendement égal 7.5%.

Le montant des produits constatés en 2021 s'élève à 165 267 DT.

- La société « BH ASSURANCE » a souscrit le 20/04/2018 à un emprunt obligataire subordonné BH2018-1 de 3 000 000 DT émis par la « BH BANK » pour une durée de 7ans dont 2 années de franchise et un taux de rendement égal TMM+2.10%.

Le montant des produits constatés en 2021 s'élève à 213 509 DT.

1.9 La société « BH ASSURANCE » a souscrit à un ensemble des comptes à terme avec les modalités suivantes :

DATE DE SOUSCRIPTION	DATE D'ECHEANCE	MONTANT	TAUX	Nombre de jours	INTERET 2021
06/01/2020	25/01/2021	3 000 000	TMM+ 4%	385	19 963
16/01/2020	25/01/2021	8 500 000	TMM+ 4%	375	56 561
06/04/2020	06/04/2021	1 500 000	TMM+ 3,5%	365	37 755
04/05/2020	10/05/2021	9 000 000	TMM+ 3%	371	292 241
TOTAL		22 000 000			406 520

2. Personne concernée : « BH LEASING »: Administrateur :

2.1 La société «BH LEASING », a souscrit au cours de l'exercice 2021 à des polices d'assurance auprès de la société « BH ASSURANCE » :

Polices	Montants HT
Assurance groupe	296 442
Automobile	12 011
Engineering	2 232
Incendie	5 536
Risques divers	5 337

2.2 La société « BH LEASING » a conclu avec la société « BH ASSURANCE » un contrat collectif d'assurance sur la vie « IDR » à adhésion facultative pour le compte de ses employés.

Ce contrat permet aux adhérents :

- la constitution d'un complément de retraite sous forme de capital ou rente viagère par des versements périodiques ou libres.
- le remboursement de l'épargne constituée en cas de décès aux bénéficiaires désignés.

Au terme de ce contrat « BH ASSURANCE » percevra une prime annuelle hors taxes de 276 722 DT.

2.3 La société « BH ASSURANCE » a souscrit à un ensemble de Certificats de dépôts avec les modalités suivantes :

DATE DE SOUSCRIPTION	DATE D'ECHEANCE	MONTANT	TAUX	Nombre de jours	INTERET BRUT	INTERET 2021
11/03/2020	11/03/2021	2 000 000	10,80%	365	197 386	34 271
24/03/2020	24/03/2021	500 000	10,80%	365	49 347	10 219
21/03/2020	21/03/2021	1 000 000	10,80%	365	98 693	19 673
TOTAL		3 500 000				64 162

2-4 La société « BH ASSURANCE » a souscrit le 20/04/2018 à un emprunt obligataire subordonné ML 2018-1 de 2 000 000 DT émis par la « BH LEASING » pour une durée de 5 ans et un taux de rendement égal TMM+2,30 %.

Le montant des produits financiers constatés en 2021 s'élève à 79 172 DT.

2.5 En vertu d'un contrat de location conclu en date 04/01/2010 la société «BH LEASING » a pris en location auprès de société « BH ASSURANCE » un local à usage administratif et commercial.

Le bail susvisé est conclu pour un loyer annuel hors taxes de 343 612 DT payable trimestriellement d'avance et prévoit une augmentation annuelle cumulative de 5% à compter du 1^{er} février 2021.

3. Personne concernée : la « BH EQUITY » : Administrateur :

3.1 La société « BH EQUITY » a souscrit au cours de l'exercice 2021 à des polices d'assurance auprès de la société « BH ASSURANCE » :

Polices	Montants HT
Assurance groupe	89 594
Automobile	7 612

Assurances incendie et risques divers	2 236
Assurances vie	17 662

3.2 La société « BH ASSURANCE » a conclu avec la société « BH EQUITY » quinze conventions de gestion de fonds à capital risque pour un montant global de 21 225 876 DT.

La société « BH EQUITY » perçoit, une rémunération annuelle fixe de 0.5 % hors taxes sur ces fonds, une commission de performance de 15% assise sur les dividendes et les plus-values de cession et une commission de placement de 10% sur les intérêts de placements des fonds disponibles.

Les commissions facturées par la société « BH EQUITY » au titre de l'exercice 2021, totalisent un montant de 142 404 HT.

4. Personne concernée : la « BH-INVEST »: Administrateur :

4.1 La société «BH INVEST », a souscrit au cours de l'exercice 2021, à des polices d'assurance auprès de la société « BH ASSURANCE » :

Polices	Montants HT
Assurance groupe	36 146
Automobile	9 650
Assurances engineering	215
Incendie	334

4.2 La société «BH ASSURANCE » a conclu avec la société « BH-INVEST » une convention qui porte sur les opérations suivantes :

- Tenir à jour le registre des actionnaires et des transferts relatifs aux actions de la société « BH ASSURANCE ».
- Assurer toutes les opérations traditionnelles se rapportant aux valeurs mobilières (souscription, émission et attribution d'action gratuite) pour le compte de la société « BH ASSURANCE »
- Préparer la liste nominative des actionnaires pour la tenue des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires.
- Fournir tous les documents et les informations nécessaires aux Commissaires aux Comptes de la société « BH ASSURANCE ».

Au terme de cette convention la BH INVEST percevra une rétribution de 12 000 DT HT par an en contrepartie des services fournis.

4.3 En vertu d'un contrat de location conclu en date 15/04/2015, la société BH-INVEST a pris en location auprès de la société« BH ASSURANCE » un local à usage administratif. Le bail susvisé est conclu pour un loyer annuel hors taxes de 120 001 DT payable trimestriellement d'avance et prévoit une augmentation annuelle de 5% à compter du 15 avril 2021.

C. Les obligations et les engagements pris par la société envers son directeur général et ses administrateurs :

Les obligations et engagements de la société « BH ASSURANCE » envers ses dirigeants tels que visés article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

C1. La rémunération du Directeur Général est fixée suivant le Procès- Verbal du Conseil d'Administration du 20/05/2014. Cette rémunération englobe :

a- Rémunération annuelle:

- Rémunération annuelle nette (salaires et primes) de **93 018 DT**
- Une retenue sur l'impôt sur le revenu, une contribution sociale de **38 059 DT**

- charges sociales patronales de **17 251 DT**

b- Prime d'intéressement nette au titre de l'année 2020 et servie en 2021 :

- Prime d'intéressement nette de **60 000 DT**

- Une retenue sur l'impôt sur le revenu et une contribution sociale de **33 750 DT**.

c- Les avantages en nature comportent 500 litres de carburant par mois avec voiture de fonction.

C2. Les rémunérations et les primes attribuées aux membres du conseil d'administration, des comités (comité d'audit, comité de risque et comité de rémunération et de recrutement) s'élèvent au 31 décembre 2021 à **85 000 DT**.

C3. Une indemnité mensuelle servie au président du conseil d'administration conformément à la décision du conseil d'administration tenu le 17 novembre 2011 s'élève **300 DT** net par mois à partir de juillet 2011.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 10 Mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

P/ GROUPEMENT PRO AUDIT& CMA

Mr Tarek ZAHAF

P/ CMC – DFK International

Mr Chérif BEN ZINA

Etats financiers annuels de SICAV

ARABIA SICAV

ARABIA SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **1 avril 2021**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FMBZ KPMG TUNISIE représenté par Mme Emna RACHIKOU.

BILAN
ARRETE AU 31/12/2021
(Exprimé en dinars)

<u>ACTIF</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	4 832 787	4 661 044
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4 453 432	4 599 698
b- Obligations et valeurs assimilées	379 355	61 347
AC2- Placements monétaires et disponibilités	1 208 309	1 023 756
a- Placements monétaires	-	-
b- Disponibilités	1 208 309	1 023 756
AC3- Créances d'exploitation	96 771	302 907
AC4- Autres actifs	-	-
TOTAL ACTIF	6 137 868	5 987 708
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	15 123	17 784
PA2- Autres créditeurs divers	48 475	100 501
TOTAL PASSIF	63 599	118 285
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	5 973 878	5 851 094
CP2- Sommes distribuables	100 391	18 328
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	41	8
b- Sommes distribuables de l'exercice	100 350	18 321
ACTIF NET	6 074 269	5 869 422
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	6 137 868	5 987 708

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2021
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2021</u> <u>Au 31/12/2021</u>	<u>Du 01/01/2020</u> <u>Au 31/12/2020</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	171 276	81 830
a- Dividendes	163 282	56 518
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	7 993	25 312
PR 2- Revenus des placements monétaires	47 376	37 905
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	218 652	119 735
CH 1- Charges de gestion des placements	81 402	71 038
REVENU NET DES PLACEMENTS	137 250	48 698
PR 3- Autres produits	5 591	6 788
CH 2- Autres charges	42 442	37 165
RESULTAT D EXPLOITATION	100 400	18 321
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation	(50)	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	100 350	18 321
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	50	-
_ Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	22 892	70 156
_ Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	113 156	148 054
_ Frais de négociation de titres	(10 546)	(13 510)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	225 902	223 020

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2021**

	<u>Du 01/01/2021</u> <u>Au 31/12/2021</u>	<u>Du 01/01/2020</u> <u>Au 31/12/2020</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Résultat d 'Exploitation	100 400	18 321
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	22 892	70 156
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	113 156	148 054
d- Frais de négociation de titres	(10 546)	(13 510)
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	(18 287)	(128 469)
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	-	-
_ Régularisation des sommes non distribuables	-	-
_ Régularisation des sommes distribuables		
_ Droits d' entrée	-	-
b- Rachats		
_ Capital	(2 674)	-
_ Régularisation des sommes non distribuables	(44)	-
_ Régularisation des sommes distribuables	(50)	-
_ Droit de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	204 847	94 551
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début de l'exercice	5 869 422	5 774 871
b- en fin de l'exercice	6 074 269	5 869 422
AN 5- NOMBRE D' ACTIONS		
a- en début de l'exercice	91 895	91 895
b- en fin de l'exercice	91 853	91 895
VALEUR LIQUIDATIVE	66,130	63,871
AN6- TAUX DE RENDEMENT	3,85%	3,86%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETEES AU 31 Décembre 2021

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

ARABIA SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte et de distribution régie par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001.

ARABIA SICAV est gérée par l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS.

L'ARAB TUNISIAN BANK est désigné dépositaire de la SICAV.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation, les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3-2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2021 à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2021 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs Valeurs Liquidatives au 31/12/2021.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

3-3 EVALUATION DES PLACEMENTS EN OBLIGATIONS

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leurs comptabilisations initiales :

- à la valeur du marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente.
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent

- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constituent une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués au 31 Décembre 2021 au coût amorti.

3-4 EVALUATION DES PLACEMENTS MONETAIRES

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3-5 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1- Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 4 832 787 DT contre 4 661 044 DT au 31/12/2020, et se détaille ainsi :

DESIGNATION DU TITRE	Nombre/Titre	Coût d'acquisition	Val au 31/12/2021	% ACTIF	% Capital
ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES:		4 812 800	4 453 432	72,56%	
<u>Actions et droits rattachés :</u>		<u>4 553 607</u>	<u>4 152 898</u>	<u>67,67%</u>	
ASS MAG	4 800	267 183	306 638	5,00%	0,11%
ASSAD	27 088	57 297	44 885	0,73%	0,11%
ATL	117 000	235 979	212 940	3,47%	0,36%
BIAT	5 300	307 843	313 887	5,11%	0,03%
CEREALIS	3 590	15 746	32 314	0,53%	0,07%
CIMENT DE BIZERTE	275 000	938 465	599 500	9,77%	0,62%
DELICE HOLDING	1 000	14 763	14 940	0,24%	0,00%
EUROCYCLE	4 000	87 867	128 248	2,09%	0,04%
LANDOR	36 297	299 689	319 414	5,20%	0,32%
MONOPRIX	43 383	489 964	199 258	3,25%	0,22%
OTH	8 016	71 478	69 507	1,13%	0,01%
PGH	11 960	145 398	136 248	2,22%	0,01%
SAH	40 000	441 453	445 120	7,25%	0,06%
SANIMED	5 606	10 743	12 501	0,20%	0,05%
MEUBLE INTERIEUR	17 102	67 370	46 278	0,75%	0,31%
SFBT	4 000	53 825	72 836	1,19%	0,00%
SMART	16 100	410 550	430 820	7,02%	0,22%
SMART NS2021	3 500	89 250	93 657	1,53%	0,05%
SOTEMAIL	179 017	442 336	546 002	8,90%	0,52%
SOTUVER	8 000	48 611	58 336	0,95%	0,02%
STPAP	1 500	7 354	8 484	0,14%	0,01%
TPR	14 206	50 443	61 086	1,00%	0,03%
<u>Titre OPCVM</u>	<u>253</u>	<u>259 193</u>	<u>300 533</u>	<u>4,90%</u>	
FCP MOUASSASSET	253	259 193	300 533	4,90%	0,63%
OBLIGATIONS DE SOCIETES:		371 600	379 355	6,18%	
UIB 2009/1	4 300	172 000	175 705	2,86%	0,86%
UIB 2009/1 Cat. B	10 000	199 600	203 650	3,32%	2,00%
TOTAL		5 184 400	4 832 787	78,74%	

<i>Mouvement du portefeuille</i>	Coût d'acquisition	Intérêt courus	Plus ou moins value latentes	Valeur au 31 décembre	Plus ou moins value réalisée
Solde au 31-12-2020	5 013 624	1 347	(353 927)	4 661 044	
<u>Acquisition de l'exercice</u>					
Actions	1 733 168			1 733 168	
Obligations de société	393 100			393 100	
Emprunts d'état					
Titres OPCVM	1 258 226			1 258 226	
<u>Remboursement et cession de l'exercice</u>					
Cession Actions	(1 870 787)			(1 870 787)	137 994
Cession Obligations de société					
Remboursement obligations de société	(81 500)			(81 500)	
Cession titres OPCVM	(1 261 431)			(1 261 431)	(24 838)
Variation des intérêts courus		6409		6409	
Variation des plus ou moins values latentes			(5 441)	(5 441)	
Valeur au 31-12-2021	5 184 400	7 755	(359 368)	4 832 787	113 156

AC2- Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2021 à 1 208 309 DT contre 1 023 756 DT au 31-12-2020, et se détaille ainsi :

	31/12/2021	31/12/2020
Disponibilités	1 208 309	1 023 756
TOTAL	1 208 309	1 023 756

AC3- Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Vente Actions	96 271	302 907
Retenue à la source/achat Obligations	500	-
Créance CDS Billets de trésorerie	113 333	141 667
Provision /créance CDS	(113 333)	(141 667)
TOTAL	96 771	302 907

PA1- Opérateurs créditeurs

Cette rubrique renferme la rémunération à payer au gestionnaire et au dépositaire et se détaille ainsi :

	31/12/2021	31/12/2020
Rémunération à payer au gestionnaire	9 173	5 884
Rémunération à payer au dépositaire	5 950	11 900
TOTAL	15 123	17 784

PA2- Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élevé à 48 475 DT au 31-12-2021 contre 100 501 DT au 31-12-2020 et se détaille ainsi :

	31/12/2021	31/12/2020
Achat Actions	-	52 240
Frais transactions	65	560
Redevance CMF	514	495
Honoraires Commissaires aux comptes	14 235	12 076
Frais publications	730	534
Jetons de présence	15 000	16 875
Retenue à la source	2 116	1 805
TCL	124	223
Dividendes à payer	14 556	14 556
Divers	1 136	1 136
TOTAL	48 475	100 501

CP1- Le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2021 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31/12/2020</u>	
Montant	5 851 094
Nombre de titres	91 895
Nombre d'actionnaires	20

<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	-
Nombre de titres émis	-
Nombre d'actionnaires nouveaux	-

<u>Rachats effectués</u>	
Montant	(2 674)
Nombre de titres rachetés	42
Nombre d'actionnaires sortants	2

<u>Autres effets s/capital</u>	
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	113 156
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	22 892
Régularisation des sommes non distribuables	(44)
Frais de négociation de titre	(10 546)

<u>Capital au 31/12/2021</u>	
Montant	5 973 878
Nombre de titres	91 853
Nombre d'actionnaires	18

CP2- Sommes distribuables

	Du 01/01/2021	Du 01/01/2020
	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Sommes distribuables de l'exercice	100 350	18 321
Sommes distribuables des exercices antérieurs	41	8
Sommes distribuables	100 391	18 328

PR1- Revenus du portefeuille-titres

Du 01-01-2021 au 31-12-2021, les revenus du portefeuille -titres s'élèvent à 171 276 DT contre 81 830 DT du 01-01-2020 au 31-12-2020 ;

	Du 01/01/2021	Du 01/01/2020
	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Revenus des Actions	163 282	56 518
Revenus des obligations	7 993	25 312
TOTAL	171 276	81 830

PR2- Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 47 376 DT du 01-01-2021 au 31-12-2021 et se détaillent comme suit :

	Du 01/01/2021	Du 01/01/2020
	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Intérêts sur comptes de dépôts	47 376	37 905
TOTAL	47 376	37 905

PR3- AUTRES PRODUITS

Cette rubrique renferme des intérêts perçus sur un placement en Billets de Trésorerie dont l'encours s'élève au 31-12-2021 à 113 333 DT provisionné à 100% qui serait récupérable en vertu d'une convention établie entre le groupe CDS, emprunteur et ARABIA SICAV.

Selon cette convention, des intérêts seront perçus à partir de l'exercice 2009.

Le principal a commencé à être remboursé depuis l'exercice 2011.

Au cours de l'exercice 2021, ARABIA SICAV a perçu 5 591 DT d'intérêts.

CH1-	Charges de gestion des Placements	Du 01/01/2021	Du 01/01/2020
		Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Rémunération du gestionnaire			
La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien. Cette rémunération a été révisé à 1,5% HT l'an calculé sur la base de l'actif quotidien et ce en vertu de la convention de gestion conclue en date du 8 novembre 2021 et applicable à partir du 15 novembre 2021.			
	La rémunération de l'AFC	75 452	65 088
Rémunération du dépositaire			
La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 5 000 D HT par an en vertu de l'avenant à la convention de dépositaire signée en date du 26 décembre 2014			
	La rémunération de l'ATB	5 950	5 950
TOTAL		81 402	71 038

CH2- AUTRES CHARGES

Les autres charges se détaillent ainsi :

Désignation	Du 01/01/2021	Du 01/01/2020
	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Redevance CMF	5 951	5 469
Commissaire aux comptes	18 321	14 274
Publicité et publication	1 697	1 333
Services bancaires	49	43
Timbre fiscal	13	14
Jetons de présence	15 000	15 000
TCL	1 137	822
Autres Impôts	275	210
TOTAL	42 442	37 165

5- AUTRES INFORMATIONS	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Données par actions					
Revenus des placements	2,380	1,303	2,517	1,979	1,647
Charges de gestion des placements	0,886	0,773	0,778	0,811	0,742
Revenu net des placements	1,494	0,530	1,739	1,168	0,905
Autres charges	0,462	0,404	0,427	0,447	0,43
Autres produits	0061	0,074	0,086	0,097	0,11
Résultat d'exploitation	1,093	0,199	1,397	0,819	0,585
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,001)	0,000	0,000	0,000	-0,001
Sommes distribuables de l'exercice	1,093	0,199	1,397	0,819	0,583
Régularisation du Résultat d'exploitation (annulation)	0,001	0,000	0,000	0,000	0,001
Frais de négociation de titres	(0,115)	-0,147	-0,101	-0,157	-0,113
Variation des plus ou moins-values potentielles /Titres	0,249	0,763	-1,653	0,162	2,726
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1,232	1,611	2,661	0,628	-0,334
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	1,366	2,227	0,906	0,633	2,279
Résultat net de l'exercice	2,459	2,427	2,305	1,452	2,864
Droit d'entrée	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	1,366	2,228	0,906	0,633	2,279
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,042	-0,001	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	1,366	2,228	0,948	0,632	2,279
Distribution des dividendes	0,199	1,398	0,819	0,583	0,682

Nombre d'Actions	91 853	91 895	91 895	93 666	93 776
Valeur Liquidative	66,130	63,871	62,842	61,316	60,448

Ratios de gestion des placements	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Charges de gestion des placements/Actif net moyen	1,34%	1,30%	1,30%	1,29%	1,29%
Autres charges / actif net moyen	0,70%	0,68%	0,71%	0,71%	0,75%
Résultat distribuable / Actif net moyen	1,66%	0,34%	2,33%	1,31%	1,02%
Actif net moyen	6 061 948	5 457 626	5 509 971	5 875 065	5 395 157

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

I. – Rapport sur les états financiers annuels

1. Opinion

En exécution de la mission que vous nous aviez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers d'ARABIA SICAV relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2021, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'ARABIA SICAV, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptable et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 6.137.868 Dinars, un état de résultat soldé par des sommes distribuables de 100.350 Dinars, et un état de variation de l'actif net accusant une variation positive de 204.847 Dinars.

A notre avis les états financiers d'ARABIA SICAV sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la SICAV au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses opérations et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la SICAV conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion du Conseil d'Administration :

La responsabilité du rapport de gestion de l'exercice incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la sicav dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le

rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la sicav à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la sicav ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elles.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société « ARABIA SICAV ».

5. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu' il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Sicav à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à

l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Sicav à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevées au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de l'exercice considéré : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. – Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la sicav. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la Société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Sicav à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liées à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

3. Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la société ARABIA SICAV des normes prudentielles prévues par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Nous attirons votre attention qu'au 31 décembre 2021 les emplois en liquidités et quasi-liquidités représentent 19,69% de l'actif de la société, Cette proportion est en-deçà du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 04 Mars 2022

Le Commissaire aux Comptes :

FMBZ - KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS - Exercice clos le 31 Décembre 2021

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2021.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. – Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos 31 décembre 2021

Votre Président nous a informés de l'absence, à la fin de l'exercice, de conventions et opérations visées par l'article 200 du CSC ; à l'exception :

1. Des jetons de présence alloués en 2021, en vertu d'une décision de votre AGO tenue le 16 avril 2021, aux administrateurs pour un montant net par administrateur de 1 500 Dinars.
2. Les honoraires revenant à :
 - L'AFC en sa qualité de gestionnaire, s'élève en TTC à 75 452 Dinars
 - L'ATB en sa qualité de dépositaire, s'élèvent en TTC à 5 950 Dinars
 -

En date du 8 Novembre 2021, une mise à jour de la convention de gestion signée le 22 juin 1994 qui a porté sur la révision de la commission de gestion revenant à l'AFC. Cette commission est fixée de 1% à 1,5% HT par an calculé sur la base de l'actif. Cette convention entre en vigueur à partir de sa signature pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction.

II. – Conventions et engagements de la société envers les dirigeants : Néant

Notre audit des opérations et comptes pour l'exercice 2021, n'a pas relevé d'autres opérations ou conventions réglementées que celles mentionnées ci-dessus.

Tunis, le 04 Mars 2022

Le Commissaire aux Comptes :
FMBZ - KPMG TUNISIE
Emna RACHIKOU

FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « **FCP VIVEO Nouvelles Introduites** » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « **FCP VIVEO Nouvelles Introduites** » au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction du gestionnaire. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration du gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le FCP ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Autres obligations légales et réglementaires

- Les liquidités et les quasi-liquidités représentent, au 31 décembre 2021, **31,92%** %de l'actif du **FCP VIVEO Nouvelles Introduites**. Cette proportion est supérieure au ratio de 20% prévu par le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les valeurs mobilières représentent au 31 décembre 2021, **68,08%** de l'actif du **FCP VIVEO Nouvelles Introduites**. Cette proportion est inférieure au ratio de 80% prévu par le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les actions introduites depuis plus de cinq ans sur la cote de la bourse représentent **50,35%** de l'actif du **FCP VIVEO Nouvelles Introduites**. Ce taux est en deçà de la proportion de **25%** prévue par le prospectus d'émission en vigueur au 31 décembre 2021
- Les actions introduites au cours des cinq dernières années glissantes sur la cote de la bourse représentent **12,89%** de l'actif du **FCP VIVEO Nouvelles Introduites**. Ce taux est en deçà de la proportion de **35%-80%** prévue par le prospectus d'émission en vigueur au 31 décembre 2021

Tunis, le 15 février 2022

LA GENERALE D'AUDIT & CONSEIL

Mohamed Mejd JAZIRI

Commissaire aux comptes

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2021

(exprimés en dinars)

	Notes	31-déc.-21	31-déc.-20
<u>ACTIF</u>			
AC 1 Portefeuille titres		297 024,671	285 530,225
Actions & Droits Attachés	A.1	275 908,223	257 954,732
Titres OPCVM	A.2	21 116,448	27 575,493
Obligations & Valeurs Assimilées		0,000	0,000
AC 2 Placements Monétaires & Disponibilités		139 238,554	311 383,772
Placements Monétaires		0,000	0,000
Disponibilités	A.3	139 238,554	311 383,772
AC 3 Créances d'Exploitations		0,000	0,000
AC 4 Autres Actifs		0,000	0,000
Total Actif		436 263,225	596 913,997
<u>PASSIF</u>			
PA 1 Opérateurs Créditeurs	P.1	2 115,373	17 848,044
PA 2 Autres Créditeurs Divers	P.2	2 385,791	2 398,037
Total Passif		4 501,164	20 246,081
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 Capital	CP.1	452 405,975	603 985,175
CP 2 Sommes Distribuables	CP.2	(20 643,914)	(27 317,259)
Sommes Distribuables des Exercices Antérieurs		(20 042,435)	2,730
Sommes Distribuables de l'Exercice		(601,479)	(27 319,989)
Total Actif Net		431 762,061	576 667,916
Total Passif & Actif Net		436 263,225	596 913,997

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021

(exprimés en dinars)

	Notes	31-déc.-21	31-déc.-20
PR 1 Revenus du Portefeuille Titres		7 840,467	2 893,659
Dividendes	R.1	7 840,467	2 893,659
Revenus des Obligations & Valeurs Assimilés		0,000	0,000
PR 2 Revenus des Placements Monétaires	R.2	4 319,664	2 287,314
Total Des Revenus des Placements		12 160,131	5 180,973
CH 1 Charges de Gestion des Placements	R.3	(9 481,070)	(22 129,783)
Revenu Net des Placements		2 679,061	(16 948,810)
PR 3 Autres Produits		0,000	0,000
CH 2 Autres Charges	R.4	(3 137,639)	(3 295,745)
Résultat d'Exploitation		(458,578)	(20 244,555)
Régularisation du Résultat d'Exploitation		(142,901)	(7 075,434)
Sommes Distribuables de l'Exercice		(601,479)	(27 319,989)
Régularisation du Résultat d'Exploitation (annulation)		142,901	7 075,434
Variation des Plus ou Moins-Values Pot. Sur Titres		(7 222,094)	77 356,847
Plus ou Moins-Values Réalisées Sur Cessions de Titres		22 506,866	(4 339,026)
Frais de Négociation des titres		(1 834,091)	(1 462,046)
Résultat Net De l'Exercice		12 992,103	51 311,220

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021

(exprimés en dinars)

	31-déc.-21	31-déc.-20
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	12 992,103	51 311,220
a - Résultat d'exploitation	(458,578)	(20 244,555)
b - Variation des plus / moins-values potentiels sur titres	(7 222,094)	77 356,847
c - Plus / moins-values réalisées sur cession de titres	22 506,866	(4 339,026)
c - Frais de négociation de titres	(1 834,091)	(1 462,046)
<u>AN 2 - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	0,000	1 396,216
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	(157 897,958)	192 971,066
a - Souscriptions	0,000	449 087,923
Capital	0,000	321 800,000
Régularisation des sommes non distribuables	0,000	136 587,143
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	0,000	(9 300,212)
Régularisation des sommes distribuables des exercices antérieurs	0,000	0,992
Droits d'entrée	0,000	0,000
b - Rachats	(157 897,958)	(256 116,857)
Capital	(99 200,000)	(188 900,000)
Régularisation des sommes non distribuables	(66 230,357)	(70 162,368)
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	(142,901)	2 224,778
Régularisation des sommes distribuables des exercices antérieurs	7 274,824	(0,669)
Droits de sorties	400,476	721,402
VARIATION DE L'ACTIF NET	(144 905,855)	242 886,070
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>		
a - en début d'exercice	576 667,916	333 781,846
b - en fin d'exercice	431 762,061	576 667,916
<u>AN 5 - NOMBRE DE PARTS</u>		
a - en début d'exercice	3 725	2 396
b - en fin d'exercice	2 733	3 725
VALEUR LIQUIDATIVE	157,980	154,810
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	2,05%	11,55%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE 2021

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

FCP VIVEO Nouvelles Introduites est un Fonds de Placement mixte de type distribution.

Il a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds.

Il est régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a obtenu son agrément auprès du CMF le 10 juin 2009, sous le numéro 21/2009.

Son capital initial est de 100.000 dinars, composé de 1.000 parts de 100 dinars chacune. Il a ouvert les souscriptions au public le 03 mars 2010.

Le gestionnaire du fonds est **TRADERS INVESTMENT MANAGERS**. Il assure également la gestion administrative et comptable du Fonds. A cet effet, le gestionnaire dispose du progiciel MEGARA-Mutual-Fund

La durée de vie initiale du fonds est de 10 ans. Elle a été portée à 20 ans par décision du conseil d'administration du gestionnaire réuni le 1^{er} Mars 2017

NOTE 2 : ORIENTATIONS DE PLACEMENTS

Le conseil d'administration de la société de gestion TRADERS INVESTMENT MANAGERS, réuni le 4 mai 2018, a décidé de modifier les orientations de placement du fonds comme suit :

:

- Dans une proportion de 60% à 80% de l'actif en actions dont :
 - ✓ Une proportion de 35% à 80% en actions introduites sur la cote de la bourse au cours des cinq dernières années glissantes;
 - ✓ Une proportion maximale de 25% en actions introduites depuis plus de cinq ans sur la cote de la bourse
- Dans une proportion n'excédant pas 20% de l'actif en emprunts obligataires ayant fait l'objet d'opérations d'émission par appel public à l'épargne, BTA et emprunts obligataires garantis par l'Etat;
- Dans une proportion n'excédant pas 20% de l'actif en valeurs mobilières représentant des titres de créance à court terme émis par l'Etat et en valeurs mobilières représentant des titres à court terme négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie
- Dans une proportion ne dépassant pas 5% de l'actif net en titres d'OPCVM
- Dans une proportion de 20% de l'actif en liquidités et quasi liquidités

NOTE 3 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2021, sont établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et notamment les normes NCT 16, NCT 17 & NCT 18 relatives aux OPCVM.

NOTE 4 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

➤ Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les Dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon. Les intérêts sur les placements en obligations et bons de Trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

➤ Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

➤ Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de

marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

➤ **Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 5 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN & DE L'ETAT DE RESULTAT**I. BILAN****A.1 Actions & Droits Attachés**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à **275 908,223 dinars**, et se détaille comme suit :

TITRES	NOMBRE TITRES	PRIX DE REVIENT	VALEUR AU 31/12/2021	% ACTIF
ACTIONS		259 676,277	275 908,223	63,24%
ASSURANCES MAGHREBIA	200	12 550,000	12 776,600	2,93%
MPBS	3 000	13 650,000	15 546,000	3,56%
OFFICE PLAST	4 364	9 287,141	7 506,080	1,72%
SANIMED	19 490	39 219,877	43 462,700	9,96%
SOMOCER	40 000	35 790,000	33 600,000	7,70%
SOTIPAPIER	753	37 156,741	41 022,968	9,40%
SOTUVER	5 000	34 851,210	36 460,000	8,36%
TAWASOL GP HOLDING	62 174	34 955,250	42 900,060	9,83%
UNIMED	5 795	42 216,058	42 633,815	9,77%

A.2 Titres OPCVM

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à **20 696,967 dinars**, et se détaille comme suit :

TITRES	NOMBRE TITRES	PX DE REVIENT	VALEUR AU 31/12/2021	% ACTIF
Titres OPCVM		20 696,967	21 116,448	4,84%
SICAV Trésor	204	20 696,967	21 116,448	4,84%

Les entrés en portefeuille titres réalisées au cours de l'exercice 2021 se détaillent, en dinars, comme suit :

Titres	Coût d'acquisition
Actions et Droits	264 986,690
Titres OPCVM	0,000
Total	264 986,690

Les sorties en portefeuille titres réalisées au cours de l'exercice 2021 se détaillent, en dinars, comme suit :

Titres	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus-Value Réalisée	Moins-Value Réalisée
Actions et Droits	239 878,440	262 257,650	32 679,847	10 300,637
Titres OPCVM	6 391,710	6 519,366	127,656	0,000
Total	246 270,150	268 777,016	32 807,503	10 300,637

A.3 Disponibilités

Cette rubrique englobe les disponibilités en banque qui ont atteint au 31 décembre 2021, **139 238,554 dinars**.

Rubrique	31-déc.-21	31-déc.-20
Disponibilités en Banque	139 238,554	311 383,772
TOTAL	139 238,554	311 383,772

P.1 Opérateurs Créditeurs

Il s'agit des dettes à payer au gestionnaire et au dépositaire au 31 décembre 2021.

Elles sont de l'ordre de **2 115,373 dinars**.

Rubrique	31-déc.-21	31-déc.-20
Gestionnaire (Rémunération fixe)	1 815,453	1 510,800
Commission de surperformance du Gestionnaire	0,000	16 038,152
Dépositaire	299,920	299,092
TOTAL	2 115,373	17 848,044

P.2 Autres Créditeurs Divers

Les autres créditeurs divers ont atteint au 31 décembre 2021, **2 385,791 dinars**.

Rubrique	31-déc.-21	31-déc.-20
C M F	38,307	44,296
Autres Créditeurs Divers (Commissaires Aux comptes)	2 347,484	2 353,741
TOTAL	2 385,791	2 398,037

CP.1 Capital Social

Les opérations sur le capital social enregistrées au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Rubrique	31-déc.-21	31-déc.-20
Capital au 01 janvier	372 500,000	239 600,000
Nombre de parts	3 752	2 396
Nombre de porteurs de parts	11	4
Souscriptions de l'exercice	0,000	321 800,000
Nombre de parts	0	3 218
Nombre de porteurs de parts entrants	0	7
Rachats de l'exercice	99 200,000	188 900,000
Nombre de parts	992	1 889
Nombre de porteurs de parts sortants	1	0
Montant en Nominal au 31 décembre	273 300,000	372 500,000
Nombre de parts	2 733	3 725
Nombre de porteurs de parts	10	11
Sommes Non Distribuables	179 105,975	231 485,175
Commissions de Rachat	400,476	721,402
Frais de négociation de titres	-1 834,091	-1 462,046
Variation des Plus ou Moins-Value Potentielles sur Titres	-7 222,094	77 356,847
Plus ou Moins-Value Réalisées sur Cession Titres	22 506,866	-4 339,026
Sommes non distribuables antérieurs	231 485,175	92 783,223
Régularisations des Sommes Non Distribuables (Souscriptions)	0,000	136 587,143
Régularisations des Sommes Non Distribuables (Rachats)	-66 230,357	-70 162,368
Capital au 31 décembre	452 405,975	603 985,175

CP.2 Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs et ajustées des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat des parts.

Rubrique	31-déc.-21	31-déc.-20
Sommes distribuables des exercices antérieurs	-27 317,259	2,730
Regul. Sommes distribuables des exercices antérieurs	7 274,824	0,000
Résultat distribuable de l'exercice	-458,578	-20 244,555
Régularisation résultat distribuable de l'exercice	-142,901	-7 075,434
TOTAL	-20 643,914	-27 317,259

II. ETAT DE RESULTAT

R.1 Dividendes

Les dividendes totalisent **7 840,467 dinars** au 31 décembre 2021.

Rubrique	31-déc.-21	31-déc.-20
Revenus des Actions	6 553,260	2 324,930
Revenus des Titres OPCVM	1 287,207	568,729
TOTAL	7 840,467	2 893,659

R.2 Revenus des Placements Monétaires

Ils ont atteint **4 319,664 dinars** au 31 décembre 2021.

Rubrique	31-déc.-21	31-déc.-20
Intérêts Comptes de dépôts	4 319,664	2 287,314
TOTAL	4 319,664	2 287,314

R.3 Charges de Gestion des Placements

Ces charges totalisent au 31 décembre 2021, **9 481,070 dinars**.

Rubrique	31-déc.-21	31-déc.-20
Rémunération fixe du Gestionnaire	8 291,170	4 901,753
Commission de surperformance du Gestionnaire	0,000	16 038,152
Rémunération Dépositaire	1 189,900	1 189,878
TOTAL	9 481,070	22 129,783

R.4 Autres Charges

Elles totalisent au 31 décembre 2021, **3 137,639 dinars**.

Rubrique	31-déc.-21	31-déc.-20
Rémunération Commissaire Aux Comptes	2 119,922	2 353,740
Publicité et Publication	200,600	401,800
Impôts et Taxes	105,000	75,000
Redevance C M F	557,417	329,545
Services Bancaires & Assimilés	154,700	135,660
TOTAL	3 137,639	3 295,745

NOTE 6 : AUTRES INFORMATIONS

✓ Données par Part

Rubrique	31-déc.-21	31-déc.-20	31-déc.-19	31-déc.-18	31-déc.-17
Revenus des Placements	4,449	1,391	6,572	4,556	4,808
Charges de gestion des placements	-3,469	-5,941	-5,607	-2,374	-2,224
Revenu Net des Placements	0,980	-4,550	0,965	2,182	2,584
Autres Charges	-1,148	-0,885	-1,473	-0,439	-0,358
Résultat d'exploitation	-0,168	-5,435	-0,508	1,743	2,226
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,052	-1,899	1,091	-0,006	-0,255
Sommes Distribuables de l'exercice	-0,220	-7,334	0,584	1,737	1,971
Variation des Plus/Moins-value potentielles sur titres	-2,643	20,767	28,383	9,339	-22,180
Plus / Moins-value Réalisées sur cession de titres	8,235	-1,165	7,713	9,179	11,589
Frais de Négociation	-0,671	-0,392	-1,537	-0,408	-0,330
Plus ou Moins-value sur titres et frais de négociation du titres	4,922	19,210	34,560	18,110	-10,921
Résultat Net de l'Exercice	4,754	13,775	34,052	19,852	-8,695
Droits d'entrée et droits de sortie	0,147	0,194	1,361	0,263	0,159
Résultat non distribuable de l'exercice	5,068	19,403	35,920	18,372	-10,762
Régularisation du résultat non distribuable	-1,677	4,016	-24,708	-3,015	-0,921
Sommes non distribuables de l'exercice	3,391	23,419	11,212	15,357	-11,682
Distribution des dividendes	0,000	0,583	1,737	1,972	1,244
Valeur liquidative	157,980	154,810	139,307	129,249	114,127

✓ **Ratios de gestion des placements**

	<u>31-déc.-21</u>	<u>31-déc.-20</u>	<u>31-déc.-19</u>	<u>31-déc.-18</u>	<u>31-déc.-17</u>
<u>Actif Net Moyen (ANM)</u>	557 115,132	331 092,131	815 200,528	2 131 528,407	2846 300,687
<u>Charges de Gestion des placements / ANM</u>	1,702%	6,684%	1,648%	1,605%	1,593%
<u>Autres Charges / ANM</u>	0,563%	0,995%	0,433%	0,297%	0,257%
<u>Résultat d'Exploitation de l'Exercice / ANM</u>	-0,082%	-6,114%	-0,149%	1,178%	1,594%

✓ **Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion du **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** est confiée à la société Traders Investment Managers SA et ce, à compter du 15 octobre 2009.

Celle-ci est chargée de :

- La définition des objectifs de placement de l'actif du fonds ;
- La détermination de l'allocation de l'actif entre les différentes catégories de valeurs mobilières ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre obligations privées, obligations publiques et actions des sociétés admises en bourse et leur gestion dynamique
- La mesure et l'évaluation des performances du fonds
- La passation d'ordres d'achat et de vente en bourse ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

Le gestionnaire assure également la gestion administrative et comptable du fonds.

En contrepartie de ses prestations, Traders Investment Managers perçoit une rémunération annuelle de 1,25 % par an en hors taxe de l'actif net du **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** calculée hebdomadairement qui vient en déduction de l'actif net du fonds. Le règlement effectif se fait à la fin de chaque trimestre

Une commission de surperformance est également exigible au profit du gestionnaire dès que le FCP réalise une performance annuelle supérieure à un taux de rendement annuel exigé égal à 8%.

Cette commission, qui est de 20% HT par an, est calculée sur la base du différentiel entre le taux de rendement annuel réalisé et le taux de rendement annuel minimal exigé

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** et ce à compter du 21/10/2009. Elle est chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds de **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** ;
- D'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- Du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum du fonds.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% par an en hors taxe de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxe par an. Cette rémunération est calculée à chaque arrêté de la valeur liquidative et versée à la fin de chaque trimestre au dépositaire dans les 15 jours qui suivent la clôture du trimestre.

Etats financiers annuels de SICAV

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **31 mars 2022**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FMBZ KPMG TUNISIE représenté par M. Skander MILADI.

BILAN

LIBELLE	NOTE	Au 31.12.2021	Au 31.12.2020
<u>ACTIFS</u>			
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	2 702 700	2 018 079
a- Actions et valeurs assimilées		220 425	174 660
b- Obligations		2 482 275	1 843 420
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	1 922 677	1 623 993
a- Placements monétaires		0	0
b- Disponibilités		1 922 677	1 623 993
Créances d'exploitations		0	0
Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIFS		4 625 377	3 642 073
<u>PASSIFS</u>		28 968	34 426
Opérateurs créditeurs	PA1	16 243	20 812
Autres créditeurs divers	PA2	12 725	13 614
<u>ACTIF NET</u>		4 596 409	3 607 647
Capital	CP1	3 849 287	3 158 315
Sommes capitalisables	CP2	747 122	449 332
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		546 326	297 155
b- Résultat capitalisable de la période		200 543	150 103
c- Régul Résultat capitalisables de la période		252	2 074
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		4 625 377	3 642 073

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Du 01.01.2021 au 31.12.2021	Du 01.01.2020 au 31.12.2020
Revenus du portefeuille-titres	PR1	127.312	102 612
a- Dividendes		0	0
b- Revenus des obligations		127.312	102 612
c- Revenus des B.T.A		0	0
Revenus des placements monétaires	PR2	125.363	92 634
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>252.676</u>	<u>195 246</u>
Charges de gestion des placements	CH 1	-32.632	-26 659
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		220.044	168 587
Autres produits		0	0
Autres charges	CH 2	-19.501	-18 483
RESULTAT D'EXPLOITATION		200.543	150 103
Régularisation du résultat d'exploitation		252	2 074
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		200.795	152 177
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-252	-2 074
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		5.135	-5 451
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		4.079	12 592
Frais de négociation de titres		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		209.757	157 245

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Du 01.01.2021 au 31.12.2021	Du 01.01.2020 au 31.12.2020
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>209.757</u>	<u>157 245</u>
a- Résultat d'exploitation	200.543	150 103
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	5.135	-5 451
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	4.079	12 592
d- Frais de négociation de titres	0	0
<u>Distributions de dividendes</u>	0	0
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>779.005</u>	<u>-505 845</u>
a- Souscriptions	3.768.685	846 798
- Capital	3.248.100	752 900
- Régularisation des sommes non distribuables	6.820	867
- Régularisation des sommes capitalisables	513.765	93 030
b- Rachats	-2.989.680	1 352 643
- Capital	-2.567.200	1 217 600
- Régularisation des sommes non distribuables	-5.962	1 442
- Régularisation des sommes capitalisables	-416.518	133 600
VARIATION DE L'ACTIF NET	988.762	-348 600
<u>ACTIF NET</u>		
a- Début de l'exercice	3.607.647	3 956 247
b- Fin de l'exercice	4.596.409	3 607 647
<u>NOMBRE D' ACTIONS</u>		
a- Début de l'exercice	31.543	36 190
b- Fin de l'exercice	38.352	31 543
VALEUR LIQUIDATIVE	119,847	114,372
TAUX DE RENDEMENT	4,787%	4,623%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2021
(Unité en Dinars Tunisiens)

PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination : FINACORP OBLIGATAIRE SICAV (FINA O SICAV) ;

Forme juridique : Société d'Investissement à Capital Variable ;

Catégorie : Obligataire ;

Type de l'OPCVM : OPCVM de capitalisation ;

Objet : La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds propres ;

Législation applicable : Code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application ;

Règlement du Conseil du Marché financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des Finances du 29 avril 2010, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Siège social : Rue du Lac Loch Ness -Les Berges du Lac - 1053 Tunis ;

Capital initial : 1.000.000 dinars divisés en 10.000 actions de 100 dinars chacune ;

Agrément du CMF : Agrément n°49-2006 du 27 décembre 2006 ;

NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels arrêtés au **31 Décembre 2021** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 2 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels arrêtés au **31 Décembre 2021**, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers annuels arrêtés au **31 Décembre 2021** sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3- 3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au **31 Décembre 2021**, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ; A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 » ;

La société FinaCorp Obligataire SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 01^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »,

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- 5 Unité monétaire

Les états financiers annuels arrêtés au **31 Décembre 2021** de FINACorp Obligataire SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

4 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31 Décembre 2021** à 2.702.700 DT et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31.12.2021	% de l'Actif	% de l'Actif Net
Obligations		2.405.344	2.482.275	53,67%	54,00%
AB 2008 CAT B	3.000	105.000	108.625	2,35%	2,36%
AB 2009 SUB	1.150	22.954	23.209	0,50%	0,50%
AB 2012 SUB	3.500	35.000	35.612	0,77%	0,77%
AB SUB 2020-03	2.000	200.000	213.026	4,61%	4,63%
AIL 2015-1	1.500	30.000	30.764	0,67%	0,67%
ATL 2015-1	1.500	30.000	30.888	0,67%	0,67%
BH SUB 2021-02	4.000	400.000	405.904	8,78%	8,83%
BTE 2010	3.500	157.500	159.641	3,45%	3,47%
CIL 2016-2	1.000	20.000	21.052	0,46%	0,46%
CIL 2020-1	1.500	105.000	105.652	2,28%	2,30%
HL SUB 2015-1	2.500	50.000	50.321	1,09%	1,09%
HL 2015-2	2.500	100.000	104.800	2,27%	2,28%
HL 2020-03	1.000	100.000	107.608	2,33%	2,34%
STB 2010/1	3.000	79.890	82.526	1,78%	1,80%
TJL 2016-2	2.000	40.000	42.039	0,91%	0,91%
TJL 2019-1	1.000	60.000	62.421	1,35%	1,36%
TLF 2021-1	1.000	100.000	105.549	2,28%	2,30%
TLF 2021 SUB	2.000	200.000	202.792	4,38%	4,41%
UIB 2009/1	2.500	100.000	102.154	2,21%	2,22%
UIB 2012/1	3.500	70.000	73.496	1,59%	1,60%
EMP NA 21 8.8 28-06-2021 CAT B	4.000	400.000	414.196	8,95%	9,01%
Titres OPCVM		210.384	220.425	4,77%	4,80%
GO SICAV	1.768	210.384	220.425	4,77%	4,80%
Total		2.615.728	2.702.700	58,43%	58,80%

Les entrées et sorties en portefeuille de l'exercice clos au **31 décembre 2021** se détaillent comme suit :

Entrées en portefeuille	Coût d'acquisition
Acquisitions obligations	1.100.000
Acquisitions Titres SICAV	129.566
TOTAL	1.229.566

Sorties de portefeuille	Coût d'acquisition	Prix de cession / remboursement	+/- Values réalisées
Remboursements obligations	492 680	492 680	0
Cessions Titres SICAV	88.935	93.014	4.079
TOTAL	581.615	585.694	4.079

AC2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et les disponibilités se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Solde au 31.12.2021	Solde au 31.12.2020
Placements monétaires	0	0
Certificats de dépôts	0	0
Intérêts courus sur certificats de dépôt	0	0
Disponibilités	1.922.677	1.623.993
Compte à terme	400.000	0
Intérêts courus sur compte à terme	3.364	0
Avoirs en banque	1.518.712	1.618.887
Sommes à l'encaissement	2.636	0
Sommes à régler	-7.427	0
Intérêts sur Dépôt à vue	5.391	5.106
Total	1.922.677	1.623.993

Libellé	Coût d'Acquisition	Valeur au 31.12.2021	% de l'Actif	% de l'Actif Net
COMPTE A TERME				
PLC ATB CT 09.11.2021 7.24%	400.000	403.364	8,72%	8,78%
Total	400.000	403.364	8,72%	8,78%

Note sur les passifs :

Libellé	Solde au 31.12.2021	Solde au 31.12.2020
PA1 : Opérateurs Créditeurs		
Frais du gestionnaire	6.709	5.328
Frais du dépositaire	9.534	15.484
Total	16.243	20.812
PA2 : Autres créditeurs Divers		
Autres Opérateurs créditeurs (CAC)	5.001	5.001
Autres Créditeurs (CMF)	419	317
Charges budgétisées à payer	6.115	8.296
Etat, retenue à la source	1.190	0
Total	12.725	13.614

CP1 : Note sur le capital**NOTE SUR LE MOUVEMENT DU CAPITAL ET DE L'ACTIF NET**

Capital au 31.12.2020	
* Montant en nominal	3.154.300
* Nombre de Titres	31.543
* Nombre d'actionnaires	84
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	3.248.100
* Nombre de titres émis	32.481
Rachats effectués	
* Montant en nominal	2.567.200
* Nombre de titres rachetés	25.672
Capital au 31.12.2021	
* Montant en nominal	3.835.200
* Nombre de Titres	38.352
* Nombre d'actionnaires	96

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 31.12.2020	3.158.315	3.158.315
Souscriptions de la période	3.248.100	3.248.100
Rachats de la Période	-2.567.200	-2.567.200
Autres Mouvements	10.072	757.194
Variation de plus ou moins-values potentielles sur titres	5.135	5.135
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	4.079	4.079
Régularisation Sommes non distribuables	858	858
Frais de négociation	0	0
Sommes capitalisables		747.122
Montant Fin de période au 31.12.2021	3.849.287	4.596.409

CP2 : Note sur les sommes capitalisables

Les sommes capitalisables s'élèvent à 747.122 dinars dont 200.795 dinars se rattachant à l'exercice allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021. Elles se détaillent comme suit :

	31.12.2021	31.12.2020
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs	546.326	297 155
b- Résultats capitalisables de l'exercice	200.543	150 103
c- Régul du Résultat capitalisable de l'exercice	252	2 074
	200 795	152 177
Sommes capitalisables	747 122	449 332

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Du 01.01.2021 au 31.12.2021	Du 01.01.2020 au 31.12.2020
Dividendes des titres OPCVM	0	0
Revenus Des Obligations		
Intérêts	127.312	102.612
Revenus Des BTA		
Intérêts	0	0
Total	127.312	102.612

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Du 01.01.2021 au 31.12.2021	Du 01.01.2020 au 31.12.2020
Intérêts sur certificats de dépôt	81.183	34.589
Intérêts sur comptes de dépôt	44.180	58.045
Total	125.363	92.634

Note sur les charges de gestion :

Libellé	Du 01.01.2021 au 31.12.2021	Du 01.01.2020 au 31.12.2020
CH1 : Charges de gestion des placements		
Rémunération du gestionnaire	26.682	20.709
Rémunération du dépositaire	5.950	5.950
Total	32.632	26.659
CH2 : Autres Charges		
Rémunération du CAC	5.000	5.000
Redevance CMF	4.484	3.481
Charges diverses	3	3
Charges budgétisées (Résultat)	10.014	10.000
Total	19.501	18.483

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Données par action et ratios pertinents :

Données par action	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2017
Revenus des placements	6,588	6,190	6,304	6,181	5,426
Charges de gestion des placements	-0,851	-0,845	-0,792	-0,848	-0,750
Revenus nets des placements	5,737	5,345	5,512	5,333	4,676
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,508	-0,586	-0,521	-0,529	-0,750
Résultat d'exploitation	5,229	4,759	4,991	4,804	3,926
Régularisation du résultat d'exploitation	0,007	0,066	0,056	-0,475	-0,099
Sommes capitalisables de l'exercice	5,236	4,824	5,047	4,329	3,827
Variation des (+) ou (-) values potentielles (+) ou (-) values réalisées sur cession de titres	0,134	-0,173	0,198	-0,120	-0,120
Frais de négociation	0,106	0,399	0,000	0,178	0,051
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	0,240	0,226	0,198	0,058	-0,069
Résultat net de l'exercice	5,469	4,985	5,189	4,862	3,857
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,240	0,226	0,198	0,058	-0,069
Régularisation du résultat non distribuable	-0,001	0,003	0,001	-0,009	0,004
Sommes non distribuables de l'exercice	0,239	0,229	0,199	0,049	-0,065
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	3,827	3,910
Valeur liquidative	119,847	114,372	109,318	104,072	103,521
Ratios de gestion des placements					
Charges/actif net moyen	0,73%	0,77%	0,75%	0,74%	0,71%
Autres charges/actif net moyen	0,43%	0,53%	0,49%	0,46%	0,71%
Résultats capitalisables de l'ex./actif net moyen	4,47%	4,31%	4,73%	4,18%	3,71%
Actif net moyen	4.484.176	3 480 407	3 817 901	4 164 884	4 966 769

5- 2 Rémunération du gestionnaire

La gestion de FINACorp Obligataire SICAV est confiée à la société « FINACorp ». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.5 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération de « FINACorp » au **31 Décembre 2021** s'élève à 26.682 DT.

5- 3 Rémunération du dépositaire

La banque ATB assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACorp Obligataire SICAV. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit des honoraires annuels d'un montant de 5.000 DT HT.

La rémunération du dépositaire au **31 Décembre 2021** s'élève à 5.950 DT.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société **FINACorp Obligataire SICAV** qui comprennent le bilan au **31 décembre 2021**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **4.596.409 DT** et une valeur liquidative égale à **119^d,847** par action.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société **FINACorp Obligataire SICAV** au **31 décembre 2021**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société **FINACorp Obligataire SICAV** conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

- La note 3.3 des états financiers, décrit la nouvelle méthode adoptée par la société FINACorp Obligataire SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société **FINACorp Obligataire SICAV** dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société **FINACorp Obligataire SICAV** à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider la société **FINACorp Obligataire SICAV** ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui. Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière de la société **FINACorp Obligataire SICAV**.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société **FINACorp Obligataire SICAV**.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels :

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la société **FINACorp Obligataire SICAV** des normes prudentielles prévues par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Les fonds investis dans des valeurs mobilières et des placements monétaires, représentent **58,43 %** de l'actif arrêté à la date du **31 Décembre 2021**. Cette proportion est en dessous du seuil minimum de 80% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.
- Les liquidités et quasi-liquidités représentent **41,57 %** de l'actif arrêté à la date du **31 Décembre 2021**. Cette proportion est au-dessus du seuil maximum de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 23 février 2021

Le Commissaire aux Comptes :

FMBZ KPMG TUNISIE

Skander MILADI

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES 200 & 475
DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES
RELATIF À L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Au cours de l'exercice écoulé, nous n'avons pas reçu d'avis qu'une convention conclue par le Directeur Général ou par des membres du Conseil d'Administration avec la société FINACorp Obligataire SICAV ou avec des tiers ait été soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration, conformément aux prescriptions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le **31 Décembre 2021** dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

La gestion de la société FINACorp Obligataire SICAV est confiée à la société "FINACorp S.A", Administrateur. Celle-ci est chargée de la gestion administrative, financière et comptable de l'OPCVM. En contrepartie de ses prestations, la société " FINACorp S.A ", reçoit, en sa qualité de gestionnaire, une rémunération de 0,5% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La commission de gestion encourue au titre de l'exercice clos le **31 décembre 2021** s'élève à 26.682 DT TTC.

- L'Arab Tunisian Bank "ATB", Administrateur, assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACorp Obligataire SICAV. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds de la société ;
- Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ;
- Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants.

La commission revenant au dépositaire telle que comptabilisée au titre de l'exercice clos le **31 décembre 2021** s'élève à 5.950 DT TTC.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

L'assemblée générale ordinaire réunie en date du 28 Mai 2021 a décidé d'allouer aux membres du conseil d'administration des jetons de présence au titre de l'exercice 2020 pour un montant net de 500 DT net par administrateur présent au profit de l'ATB, la CIF SICAF, FINACorp SA, M. Noureddine Jebeniani et la SODINO SICAR.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 23 février 2021

Le Commissaire aux Comptes :

FMBZ KPMG TUNISIE

Skander MILADI

CAP OBLIG SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETTEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

En notre qualité de commissaire aux comptes de « CAP OBLIG SICAV », et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons réalisé l'examen limité des états financiers intermédiaires de « CAP OBLIG SICAV », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un actif net totalisant 29.562.012 DT et un résultat net de la période allant du 1^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2021 s'élevant à 421.610 DT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers intermédiaires conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste à obtenir les informations nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects financiers et comptables et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure d'examen appropriée. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la société « CAP OBLIG SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2021 ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de 3 mois close à cette date conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée depuis l'exercice 2018 par la société «CAP OBLIG SICAV» pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-Verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable prévoyant une hétérogénéité

dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion ne comporte pas de réserves à l'égard de ce point.

Autres obligations légales et réglementaires

Par référence à l'article 29 du code des OPC et l'article 02 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001, nous attirons l'attention sur le point suivant :

- Au cours du quatrième trimestre 2021, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en des titres émis par l'ATB, en dépassement de la limite légale de 10% fixée par l'article 29 de la loi n°2001-83 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif. Au 31 décembre 2021, ce taux est de l'ordre de 10,26%.

Le Commissaire aux Comptes :
LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES –MTBF-
Mohamed Lassaad BORJI

BILAN
ARRETE AU 31/12/2021
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		31/12/2021	31/12/2020
<u>ACTIF</u>			
AC1 - Portefeuille titres	4.1	16 411 169	9 777 250
AC1a Actions et valeurs assimilées		847 573	1 184 404
AC1b Obligations et valeurs assimilées		15 563 596	8 592 846
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		13 180 066	13 790 276
AC2a Placements monétaires	4.3	11 961 912	13 493 181
AC2b Disponibilités		1 218 154	297 095
AC3 - Créances d'exploitation		-	-
AC4 - Autres actifs		-	-
Total Actif		29 591 235	23 567 526
<u>PASSIF</u>			
PA1 Opérateurs créditeurs	4.5	23 037	18 406
PA2 Autres créditeurs divers	4.6	6 186	5 536
Total Passif		29 223	23 942
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 Capital	4.7	28 080 686	22 289 674
CP2 - Sommes distribuables		1 481 326	1 253 910
CP2a Sommes distribuables des exercices antérieurs		21	170
CP2b Sommes distribuables de la période		1 481 305	1 253 740
Actif Net		29 562 012	23 543 584
Total Passif et Actif Net		29 591 235	23 567 526

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01/10/2021 AU 31/12/2021
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND			Période du 01/10/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2021 au 12/12/2021	Période du 01/10/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
PR1	Revenus du portefeuille Titres	4.2	270 725	805 338	135 860	477 875
PR1a	Dividendes		-	-	-	-
PR1b	Revenus des obligations et valeurs assimilées		270 725	805 338	135 860	477 875
PR2	Revenus des placements monétaires	4.4	210 604	928 792	214 026	933 066
	Total Revenus des Placements		481 329	1 734 130	349 886	1 410 941
CH1	Charges de gestion des placements	4.8	(68 660)	(253 311)	(53 852)	(198 194)
	Revenus Nets des Placements		412 669	1 480 819	296 034	1 212 747
CH2	Autres charges	4.9	(8 935)	(33 113)	(12 011)	(31 095)
	Résultat d'Exploitation		403 734	1 447 706	284 023	1 181 652
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation		(82 689)	33 599	(22 648)	72 088
	Sommes distribuables de la Période		321 045	1 481 305	261 375	1 253 740
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		82 689	(33 599)	22 648	(72 088)
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		(1 738)	(15 453)	14 357	20 512
	Frais de négociation de titres		-	-	-	(1 426)
	Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		19 614	98 469	6 340	36 050
	Résultat Net de la Période		421 610	1 530 722	304 720	1 236 788

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LA PERIODE DU 01/10/2021 AU 31/12/2021
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

En TND	Période du 01/10/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/10/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
AN1- <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>421 610</u>	<u>1 530 722</u>	<u>304 720</u>	<u>1 236 788</u>
AN1a Résultat d'exploitation	403 734	1 447 706	284 023	1 181 652
AN1b Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres	(1 738)	(15 453)	14 357	20 512
AN1c Plus ou moins valeurs réalisées sur cessions de titres	19 614	98 469	6 340	36 050
AN1d Frais de négociation de titres	-	-	-	(1 426)
AN2 - <u>Distribution de dividendes</u>	-	<u>(1 023 685)</u>	-	<u>(845 319)</u>
AN3 - <u>Transactions sur le capital</u>	<u>(1 814 365)</u>	<u>5 511 391</u>	<u>(396 576)</u>	<u>2 948 346</u>
AN3a <u>Souscriptions</u>	<u>3 963 943</u>	<u>36 653 768</u>	<u>4 311 406</u>	<u>28 943 944</u>
CSS Capital	3 774 791	35 484 857	4 099 044	27 806 851
RSNDS Régularisation des sommes non distribuables	10 788	55 022	8 024	25 177
RSD Régularisation des sommes distribuables	178 364	1 113 889	204 338	1 111 916
AN3b <u>Rachats</u>	<u>(5 778 308)</u>	<u>(31 142 377)</u>	<u>(4 707 982)</u>	<u>(25 995 598)</u>
CSR Capital	(5 501 467)	(29 780 830)	(4 472 062)	(24 613 287)
RSNDR Régularisation des sommes non distribuables	(15 787)	(51 053)	(8 934)	(22 968)
RSD Régularisation des sommes distribuables	(261 054)	(1 310 494)	(226 986)	(1 359 343)
<u>Variation de l'actif net</u>	<u>(1 392 755)</u>	<u>6 018 428</u>	<u>(91 856)</u>	<u>3 339 815</u>
AN4 - <u>Actif net</u>				
AN4a Début de période	30 954 767	23 543 584	23 635 440	20 203 769
AN4b Fin de période	29 562 012	29 562 012	23 543 584	23 543 584
AN5 - <u>Nombre d'actions</u>				
AN5a Début de période	293 008	219 750	223 437	188 184
AN5b Fin de période	275 985	275 985	219 750	219 750
<u>Valeur liquidative</u>	<u>107,115</u>	<u>107,115</u>	<u>107,138</u>	<u>107,138</u>
AN6 - <u>Taux de rendement annualisé (%)</u>	<u>5,52%</u>	<u>5,30%</u>	<u>5,10%</u>	<u>5,56%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

CAP OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation des codes des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 18 septembre 2001, et a reçu l'agrément du ministre des finances en date du 27 novembre 2000.

La SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 03 décembre 2001 sous le n° 01.434.

La gestion de la SICAV est confiée à la société d'intermédiation en bourse « COFIB CAPITAL FINANCES». Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la banque « ATB ».

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société CAP OBLIG SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 »

La société «CAP OBLIG SICAV» ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 31 décembre 2021 de bons de Trésor assimilables, titres OPCVM et d'obligations.

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à 16.411.169 DT et se répartit comme suit :

Désignation du Titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées		15 017 351	15 563 596	52,65%
<i>Emprunts d'Etat</i>		10 682 295	11 033 224	37,32%
EMP NAT 2014 Cat C	20 000	750 000	770 352	2,61%
EMP NAT 2021 Cat B	90 000	9 000 000	9 319 392	31,52%
BTA 6% 10 2023**	1 050	932 295	943 480	3,19%
<i>Emprunts de sociétés</i>		4 335 056	4 530 372	15,32%
ATB 2007/1	3 000	37 500	38 859	0,13%
ATL 2017/1	5 000	100 000	104 832	0,35%
ABC 2020/1	10 000	800 000	837 224	2,83%
AMEN BANK 2020/3	10 000	1 000 000	1 065 128	3,60%
BTE 2016	10 000	200 000	211 064	0,71%
CIL 2016/2	5 000	100 000	105 244	0,36%
HL 2015/1 CB	10 000	157 556	166 020	0,56%
HL 2017/3	3 500	140 000	148 347	0,50%
HL 2017/2	3 500	70 000	72 055	0,24%
HL SUB 2018/1	3 500	140 000	145 572	0,49%
HL 2018/2	1 000	60 000	64 545	0,22%
HL 2020/2	10 500	840 000	849 559	2,87%
TL 2018/1	3 500	140 000	145 829	0,49%
TLF 2021-1	2 000	200 000	211 098	0,71%
TLF 2019-1	2 500	150 000	157 008	0,53%
UIB SUB 2016	5 000	100 000	105 840	0,36%
UIB 2009/1	2 500	100 000	102 148	0,35%
Titres OPCVM		833 253	847 573	2,87%
FCP SALAMETT CAP	45 919	833 253	847 573	2,87%
Total Portefeuille Titres		15 850 604	16 411 169	55,51%

Les titres ayant connu des mouvements au cours du quatrième trimestre 2021 se présentent comme suit:

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 01-10-2021	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / remboursés	Plus ou moins values réalisés	Coût d'acquisition au 31-12-2021
Obligations et Valeurs assimilées	1 310 000	-	470 000	470 000	-	840 000
<i>Emprunts de Sociétés</i>	<i>1 310 000</i>	-	<i>470 000</i>	<i>470 000</i>	-	<i>840 000</i>
HL 2020/2	1 050 000	-	210 000	210 000	-	840 000
TL 2014/2	260 000	-	260 000	260 000	-	-
Titre des OPCVM	1 313 636	500 005	1 000 002	980 388	19 614	833 253
FCP SALAMETT CAP	1 313 636	500 005	1 000 002	980 388	19 614	833 253
Total	2 623 636	500 005	1 470 002	1 450 388	19 614	1 673 253

4.2 Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres (des intérêts courus et/ou échus) pour la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 totalisent 805.338 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/10/2021 Au 31/12/2021	Période Du 01/01/2021 Du 31/12/2021	Période Du 01/10/2020 Au 31/12/2020	Période Du 01/01/2020 Du 31/12/2020
Revenus des obligations de sociétés	88 726	391 398	110 632	380 424
Revenus des emprunts d'Etat	181 999	413 940	25 228	97 451
Total	270 725	805 338	135 860	477 875

4.3 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31 décembre 2021 à 11.961.912 DT contre 13.493.181 DT au 31 décembre 2020. Le détail des placements monétaires à la date du 31 décembre 2021 est présenté au niveau du tableau suivant :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'Actif Net
Placements à Terme	4 000 000	4 023 218	13,61%
PLT 31/01/2022 ATB 3 mois à 7,24%	2 000 000	2 019 360	6,83%
PLT 21/03/2022 BTK 3 mois à 8,00%	2 000 000	2 003 858	6,78%
Certificats de Dépôt	7 886 370	7 938 694	26,85%

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'Actif Net
CD_8,70%_19/01/2022 UNIFAC 70 jours	986 692	996 578	3,37%
CD_9%_02/02/2022 AIL 70 jours	986 241	993 710	3,36%
CD_7,25%_09/01/2022 ATB 20 jours	1 993 581	1 997 432	6,76%
CD_7,25%_08/01/2022 ATB 10 jours	998 392	998 874	3,38%
CD_8,70%_18/02/2022 UNIFAC 70 jours	986 692	990 874	3,35%
CD_8,50%_18/04/2022 BH LEAS 180 jours	1 934 772	1 961 226	6,63%
Total	11 886 370	11 961 912	40,46%

4.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 928.792 DT pour la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme et certificats de dépôt.

Le détail de ces revenus se présente comme suit :

Désignation	Période Du 01/10/2021 Au 31/12/2021	Période Du 01/01/2021 Du 31/12/2021	Période Du 01/10/2020 Au 31/12/2020	Période Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Revenus des Placements à Terme	67 651	287 890	72 887	312 532
Revenus des Certificats de Dépôt	142 953	640 902	141 139	620 534
Total	210 604	928 792	214 026	933 066

4.5 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par CAP OBLIG SICAV au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 23.037 DT au 31 décembre 2021 contre 18.406 DT au 31 décembre 2020.

4.6 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 31/12/2021	Valeur au 31/12/2020
TCL à payer	444	342
Retenue à la Source	3 161	3 132
Redevance CMF	2 581	2 062
Total	6 186	5 536

4.7 Note sur le capital

La variation de l'actif net de la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 décembre 2021 s'élève à (1.392.755) DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	(1 713 799)
Variation de la part Revenu	321 044
Variation de l'Actif Net	(1 392 755)

Les mouvements sur le capital au cours du quatrième trimestre 2021 se détaillent comme suit :

	Capital au 30/09/2021	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 31/12/2021
Montant	29 720 377	3 774 791	(5 501 467)	27 993 701(*)
Nombre de titres	293 008	37 215	(54 238)	275 985
Nombre d'actionnaires	722	53	(102)	673

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 31-01-2021. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01-01-2021 au 31-12-2021).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	31/12/2021
Capital sur la base part de capital de début de période	27 993 701
Variation des +/- values potentielles sur titres	(15 453)
+/- values réalisées sur cession de titres	98 469
Frais de négociation de titre	-
Régul des sommes non distribuables de la période	3 969
Capital au 31.12.2021	28 080 686

4.8 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Période Du 01/10/2021 Au 30/12/2021	Période Du 01/01/2021 Du 31/12/2021	Période Du 01/10/2020 Au 31/12/2020	Période Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Rémunération du Gestionnaire	68 660	253 311	53 852	198 194
Total	68 660	253 311	53 852	198 194

La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 0,75% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du quatrième trimestre 2021 s'élève à 68.660 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que les rémunérations du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire « COFIB CAPITAL FINANCES ».

4.9 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL ainsi que les autres impôts et taxes. Il se détaille comme suit :

Désignation	Période Du 01/10/2021 Au 31/12/2021	Période Du 01/01/2021 Du 31/12/2021	Période Du 01/10/2020 Au 31/12/2020	Période Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Redevance CMF	7 693	28 381	6 034	22 206
TCL	1 242	4 532	887	3 599
Autres impôts et taxes	-	200	5 090	5 290
Total	8 935	33 113	12 011	31 095

SICAV SECURITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

En notre qualité de commissaire aux comptes de « SICAV SECURITY », et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons réalisé l'examen limité des états financiers intermédiaires de « SICAV SECURITY », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un actif net totalisant 1.022.475 DT et un résultat net de la période allant du 1^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2021 s'élevant à 7.502 DT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers intermédiaires conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste à obtenir les informations nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects financiers et comptables et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure d'examen appropriée. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la société « SICAV SECURITY » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2021 ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de 3 mois close à cette date conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée depuis l'exercice 2018 par la société « SICAV SECURITY » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion ne comporte pas de réserves à l'égard de ce point.

Autres obligations légales et réglementaires

Par référence à l'article 29 du code des OPC et l'article 02 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001, nous attirons l'attention sur le point suivant :

- Au cours du quatrième trimestre 2021, l'actif de la « SICAV SECURITY » a été employé en disponibilités, dépôts à terme et dépôts à vue à des taux qui dépassaient la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 31 décembre 2021, ce taux est de l'ordre de 30,97%.
-

Le Commissaire aux Comptes :

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES -MTBF

Mohamed Lassaad BORJI

BILAN
ARRÊTÉ AU 31-12-2021
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		31/12/2021	31/12/2020
<u>ACTIF</u>			
AC1 - Portefeuille titres		706 719	755 569
AC1a Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1	180 548	311 719
AC1b Obligations et valeurs assimilées	4.2	526 171	443 850
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		317 064	417 165
AC2a Placements monétaires	4.4	221 763	221 623
AC2b Disponibilités		95 301	195 542
AC3 - Créances d'exploitation		-	-
AC4 - Autres actifs		-	-
Total Actif		1 023 783	1 172 734
<u>PASSIF</u>			
PA1 Opérateurs créditeurs	4.6	1 034	1 278
PA2 Autres créditeurs divers	4.7	274	301
Total Passif		1 308	1 579
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 Capital	4.8	982 349	1 124 680
CP2 - Sommes distribuables		40 126	46 475
CP2a Sommes distribuables des exercices antérieurs		11	15
CP2b Sommes distribuables de la période		40 115	46 460
Actif Net		1 022 475	1 171 155
Total Passif et Actif Net		1 023 783	1 172 734

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01-01-2021 AU 31-12-2021
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND			Période du 01/10/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/10/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
PR1	Revenus du Portefeuille Titres	4.3	9 550	38 866	8 214	39 075
PR1a	Dividendes		-	7 561	-	8 363
PR1b	Revenus des obligations et valeurs assimilées		9 550	31 305	8 214	30 712
PR2	Revenus des placements monétaires	4.5	4 015	15 040	3 815	17 735
Total Revenus des Placements			13 565	53 906	12 029	56 810
CH1	Charges de gestion des placements	4.9	(3 057)	(12 197)	(3 628)	(12 885)
Revenus Nets des Placements			10 508	41 709	8 401	43 925
CH2	Autres charges	4.10	(347)	(1 417)	(427)	(1 629)
Résultat d'Exploitation			10 161	40 292	7 974	42 296
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation		-	(177)	3 765	4 164
Sommes distribuables de la Période			10 161	40 115	11 739	46 460
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	177	(3 765)	(4 164)
	Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		(2 659)	414	(29 167)	(77 099)
	Frais de négociation de titres		-	(489)	(777)	(1 167)
	Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		-	(14 853)	20 421	78 041
Résultat Net de la Période			7 502	25 364	(1 549)	42 071

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LA PERIODE DU 01-01-2021 AU 31-12-2021
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

		Période du 01/10/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/10/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
En TND					
AN1 -	<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>7 502</u>	<u>25 364</u>	<u>(1 549)</u>	<u>42 071</u>
AN1a -	Résultat d'exploitation	10 161	40 292	7 974	42 296
AN1b -	Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	(2 659)	414	(29 167)	(77 099)
AN1c -	Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	-	(14 853)	20 421	78 041
AN1d -	Frais de négociation de titres	-	(489)	(777)	(1 167)
AN2 -	<u>Distribution de dividendes</u>	-	<u>(39 841)</u>	-	<u>(41 690)</u>
AN3 -	<u>Transactions sur le capital</u>	-	<u>(134 203)</u>	<u>114 370</u>	<u>37 273</u>
AN3a	Souscriptions	92 548	367 641	361 673	770 176
CSS	Capital	90 436	358 636	350 793	745 294
RSNDS	Régularisation des sommes non distribuables	(1 448)	(3 670)	(2 268)	174
RSD	Régularisation des sommes distribuables	3 560	12 675	13 148	24 708
AN3b	Rachats	(92 548)	(501 844)	(247 303)	(732 903)
CSR	Capital	(90 436)	(486 905)	(238 504)	(704 456)
RSNDR	Régularisation des sommes non distribuables	1 448	4 536	584	(2 911)
RSD	Régularisation des sommes distribuables	(3 560)	(19 475)	(9 383)	(25 536)
Variation de l'actif net		7 502	(148 680)	112 821	37 654
AN4 -	<u>Actif net</u>				
AN4a	Début de période	1 014 972	1 171 155	1 058 334	1 133 501
AN4b	Fin de période	1 022 475	1 022 475	1 171 155	1 171 155
AN5 -	<u>Nombre d'actions</u>				
AN5a	Début de période	56 389	63 648	57 310	61 343
AN5b	Fin de période	56 389	56 389	63 648	63 648
Valeur liquidative		18,133	18,133	18,400	18,400
AN6 -	<u>Taux de rendement annualisé (%)</u>	2,94%	2,52%	(1,43%)	3,70%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV SECURITY est une société d'investissement à capital variable mixte de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation des codes des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 13 juillet 1998, et a reçu l'agrément du ministre des finances en date du 4 octobre 1997.

La SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 16 juillet 1999 sous le n°99.363.

La gestion de la SICAV est confiée à la société d'intermédiation en bourse « COFIB CAPITAL FINANCES ». Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la banque « ATB ».

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2021 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31 décembre 2021 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV SECURITY figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 »

La société SICAV SECURITY ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 31 décembre 2021 un montant de 180.548 DT se détaillant comme suit :

Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'Actif Net
Actions		61 617	152 381	14,90%
DELICE HOLDING	900	9 990	13 446	1,32%
ADWYA	1 940	8 947	9 031	0,88%
CARTHAGE CEMENT	3 100	5 115	4 095	0,40%
ICF	70	5 019	5 606	0,55%
ONE TECH HOLDING	600 ^(*)	4 900	5 202	0,51%
SOTIPAPIER	1 000	4 800	5 656	0,55%
TELNET HLDING	600	5 100	4 968	0,49%
SFBT	5 000	8 186	91 045	8,90%
UIB	850	9 560	13 332	1,30%
Titres OPCVM		27 309	28 167	2,75%
CAP OBLIG SICAV	263	27 309	28 167	2,75%
Total		88 926	180 548	17,66%

(*) Courant le quatrième trimestre 2021, la société *ONE TECH HOLDING* a effectué une augmentation de capital par incorporation de réserves suite à laquelle *SICAV SECURITY* a reçu 200 actions gratuites.

4.2 Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 31 décembre 2021 un montant de 526.171 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'Actif Net
Emprunts d'Etat		237 500	243 455	23,81%
EMP NAT 2014 Cat C/3	1 000	37 500	38 517	3,77%
EMP NAT 2021-2 Cat B	2 000	200 000	204 938	20,04%
Emprunts des sociétés		269 900	282 716	27,65%
Attij Leasing 2019/1	700	42 000	44 076	4,31%
ABC Tunisie 2020/1	750	60 000	62 792	6,14%
BTE 2016	550	11 000	11 609	1,14%
CIL 2017/2	250	10 000	10 509	1,03%
HL Sub 2018/1	200	8 000	8 318	0,81%
HL 2017/3	550	22 000	23 312	2,28%
HL 2018/2	200	12 000	12 909	1,26%
HL 2020/2	500	40 000	40 454	3,96%
TL Sub 2018	665	39 900	43 135	4,22%
TL 2017/1	250	5 000	5 172	0,51%
UIB 2009/1	500	20 000	20 430	2,00%
Total		507 400	526 171	51,46%

Le détail des mouvements intervenus au niveau des obligations et valeurs assimilées au cours du quatrième trimestre 2021 est le suivant :

Désignation	Coût d'acquisition au 01/10/2021	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / Remboursées	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31/12/2021
Emprunts de sociétés	55 000	-	15 000	15 000	-	40 000
HL 2016/2	5 000	-	5 000	5 000	-	-
HL 2020/2	50 000	-	10 000	10 000	-	40 000
Total	55 000	-	15 000	15 000	-	40 000

4.3 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 9.550 DT pour la période allant du 1^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2021 et s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/10/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Revenus des actions (Dividendes)	-	7 561	-	8 363
Revenus des emprunts d'Etat	4 028	7 131	640	2 836
Revenus des emprunts des sociétés	5 522	24 174	7 574	27 876
Total	9 550	38 866	8 214	39 075

4.4 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31 décembre 2021 à 221.763 DT et s'analysent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'Actif Net
PLT 31-01-2022 ATB 3 mois à 7,24%	110	110 000	111 065	10,86%
PLT 21-02-2022 ATB 3 mois à 7,24%	110	110 000	110 698	10,83%
Total	220	220 000	221 763	21,69%

4.5 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 4.015 DT pour la période allant du 1^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2021 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/10/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Revenus des placements à terme	4 015	15 040	3 815	17 735
Total	4 015	15 040	3 815	17 735

4.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par SICAV SECURITY au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 1.034 DT au 31 décembre 2021 contre 1.278 DT au 31 décembre 2020.

4.7 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL ainsi que la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 31/12/2021	Valeur au 31/12/2020
TCL à payer	11	22
Retenue à la Source	171	172
Redevance CMF	92	107
Total	274	301

4.8 Note sur le capital

La variation de l'actif net de la période du 1^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2021 s'élève à 7.503 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	(2 659)
Variation de la part Revenu	10 161
Variation de l'Actif Net	7 502

Les mouvements sur le capital au cours du quatrième trimestre 2021 se détaillent ainsi :

	Capital au 30/09/2021	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 31/12/2021
Montant	996 411	90 436	(90 436)	996 411(*)
Nombre de titres	56 389	5 118	5 118	56 389
Nombre d'actionnaires	40	1	2	39

(*) Il s'agit de la valeur du capital évaluée sur la base de la part capital au 01/01/2021. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/01/2021 au 31/12/2021).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	31/12/2021
Capital sur la base part de capital de début de période	996 411
Variation des +/- values potentielles sur titres	414
+/- values réalisées sur cession de titres	(14 853)
Frais de négociation de titre	(489)
Régul des sommes non distribuables de la période	866
Capital au 31.12.2021	982 349

4.9 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et se détaille comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/10/2021	01/01/2021	01/10/2020	01/01/2020
	au	au	au	au
	31/12/2021	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2020
Rémunération du Gestionnaire	3 057	12 197	3 628	12 885
Total	3 057	12 197	3 628	12 885

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 1% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du quatrième trimestre 2021 s'élève à 3.057 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que les rémunérations du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire « COFIB CAPITAL FINANCES ».

4.10 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL, ainsi que les autres impôts et taxes.

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/10/2021	01/01/2021	01/10/2020	01/01/2020
	au	au	au	au
	31/12/2021	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2020
Redevance CMF	257	1 025	305	1 083
TCL	60	260	72	296
Autres impôts et taxes	30	132	50	250
Total	347	1 417	427	1 629